

La technocratie, épouvantail et tentation du monde moderne

par Léo MOULIN,

Professeur au Collège d'Europe, Bruges.

★

« Omnia fac cum consilio. »
ECCLÉSIASTE, XXXII, 24.

Socrate : Quel nom donnes-tu à la science relative aux communautés politiques ?

Alcibiade : Le nom de Science du Bon Conseil.
PLATON.

« Le règne de l'intelligence scientifique... le plus méprisant de tous les régimes. »
BAKOUNINE.

tème de valeurs, d'objectifs et de moyens qu'il lui appartient de définir ».

Enfin, conformément à la définition autrefois proposée par le groupe belge de terminologie des sciences sociales, on entendra par technocratie « tout système de gouvernement qui entend confier la direction des moyens de production et, si besoin, le gouvernement de l'État à des techniciens, ingénieurs, hommes de science, économistes, etc. » (1).

1. — Question de mots

Les mots eux-mêmes sont imprécis : quelle différence, quelle nuance sépare et peut-être oppose l'expert au technicien ou au spécialiste, le directeur au « manager » et à l'administrateur, le savant à l'érudit, l'intellectuel à l'universitaire ? Qu'est au juste la technocratie ? Et le mot : technobureaucratie a-t-il déjà droit de cité dans le vocabulaire des sciences sociales ou n'est-il qu'un mot de plus dans les riches bagages de la polémique ?

1.1. — Plutôt que de s'aventurer dans ce maquis linguistique, on s'en tiendra aux définitions qu'en donne M. R. Grégoire (*) : « Est spécialiste tout homme qui possédant, par formation ou par expérience, des connaissances et des méthodes de penser propres à poser et à résoudre des questions déterminées, est appelé à ce titre à intervenir dans la conduite des affaires publiques. »

« Est administrateur tout homme qui est chargé de préparer à l'intention du politique et sur la base des éléments que lui fournit le spécialiste, une gamme de décisions possibles, parmi lesquelles le politique fera son choix. »

« Est politique tout homme dont le pouvoir s'applique à opérer un choix en fonction d'un sys-

1.2. — Si nettes qu'elles soient, ces définitions ne fixent cependant pas les limites des concepts en jeu, et notamment celle de la spécialité. Quels sont, en effet, les connaissances spéciales, les modes de penser qui qualifient un homme et le font consulter ? En un siècle où bon nombre d'hommes, par éducation ou par expérience et, plus souvent encore, par éducation et par expérience, acquièrent une qualification toujours plus approfondie dans leur métier ou dans leur discipline, où la spécialisation du spécialiste devient chaque jour plus étroite et plus intense, la masse des experts et des spécialistes, des techniciens et des qualifiés s'accroît sans cesse. Corrélativement, le nombre des « questions déterminées », c'est-à-dire des problèmes assez particuliers pour ne point relever du seul bon sens ou de la culture générale, augmente également et très vite. Si bien qu'il est permis d'avancer que si le mot « spécialiste » doit s'éten-

(*) Dans sa note préliminaire au V^e Congrès Mondial de Science Politique (Paris, 26-30 septembre 1961) qui a servi de point de départ au présent travail.

(1) Le terme semble avoir été lancé en 1931 par l'Américain H. SCOTT qui avait emprunté les principes essentiels de sa doctrine au sociologue et économiste Th. WEBLEN. Mais l'idée est beaucoup plus ancienne, puisqu'on la retrouve dans la *Nova Atlantis* de Fr. BACON (1627) et dans *Le système industriel*, de SAINT-SIMON (1821). Cf. J. MEYNAUD, « Qu'est-ce que la technocratie ? » *Revue Economique*, juillet 1960, pp. 497-526.

dre à tous ceux qui exercent une certaine « maîtrise » dans le monde moderne, il doit en bonne logique comprendre non seulement les spécialistes des techniques des sciences exactes ou des sciences humaines et sociales, mais encore les spécialistes des structures et les techniques de l'Administration, ceux de la guerre, ceux du contrôle et du maniement des groupes de pression (qui constitue le « know how » par excellence de l'Appareil qui dirige les partis et les syndicats) et même, pourquoi pas ?, ces spécialistes de la Chose publique, ces techniciens des méthodes de gouvernement, que sont les politiques, qu'ils soient hommes d'Etat, gouvernants ou simples politiciens.

1. 3. — Certes, le politique est, par définition, autre chose et plus que l'expert, car il possède, outre le pouvoir de décider, que celui-ci ne possède point, celui d'utiliser ou non le spécialiste, d'écouter ses avis ou de n'en rien faire. Mais ceci reconnu, qui est d'importance, il est bien, semble-t-il, de donner un commun dénominateur sociologique et fonctionnel à des groupes et à des hommes qu'on ne retrouve pas d'habitude réunis ; et de le faire, non par goût d'une simplification, qui irait à l'excès, mais par volonté d'adhérer au réel. Car bien des tensions qu'enregistre l'observateur sont, on le verra, non point tant des conflits entre spécialistes et politiques que des conflits entre spécialistes de techniques, d'approches et de disciplines différentes, y compris la politique, la morale et la vie de l'esprit, terrain de chasse et terrain vague des « intellectuels » et autres spécialistes des problèmes généraux.

2. — Le rôle croissant des experts dans la vie politique

Tout le monde expert donc et, d'une façon ou d'une autre, tout le monde spécialiste. Du moins tous ceux qui dirigent, savent, possèdent une parcelle du pouvoir social et se trouvent perchés sur l'un ou l'autre échelon de l'échelle des prestiges.

Et un recours à leur compétence, chaque jour plus fréquent, une autorité toujours plus lourde.

C'est là un phénomène général (on le constate dans tous les secteurs et à tous les étages de la vie sociale), universel (on l'observe dans les pays du Tiers-Monde comme dans les pays des mondes libre et communiste ; dans tous les régimes écono-

miques, qu'ils soient de planification, de coordination ou de libre-entreprise ; dans toutes les sociétés, (libérales ou totalitaires) et irréversible (parce que lié à la nature des choses).

2. 1. — Les causes de cette évolution sont de deux ordres.

Les premières, de toute évidence, sont à rechercher dans la constante extension des compétences et des interventions de l'Etat, dans sa volonté de créer une économie et une société « rationnelles ».

Les secondes englobent les premières, tout en restant distinctes. On peut les résumer en citant la rationalisation systématique des conduites, des mobiles, des croyances, des modes de vie, qui tend à éliminer dans tous les domaines l'empirisme populaire (2) ; la technicisation toujours plus poussée des moyens ; l'extrême spécialisation des approches et des disciplines.

D'où, malgré tant d'appels rituels à l'interdisciplinarité, des chaires, des enseignements, des revues, des colloques (et peut-être des esprits) dont la base se fait de plus en plus étroite et l'objet de plus en plus étranger à l'honnête homme, que dis-je ?, au spécialiste de la précédente génération ou de la colonne voisine.

A quoi s'ajoutent les difficultés du langage scientifique lui-même.

C'est parfois une langue étrangère que le spécialiste doit apprendre, pas à pas, et sans être jamais tout à fait sûr de la bien connaître. Ne soyons pas cruel, ne citons personne ; contentons-nous simplement de rappeler l'espèce d'effroi sacré qui saisit tout contribuable, quel que soit son niveau de culture, devant la langue des feuilles de contribution (3), ou notre émerveillement devant les beautés gothiques du style notarial ; et reconnaissons que, bien souvent, il en va de même quand il s'agit de vocabulaire, fluide et en grande partie personnel, des sciences humaines et sociales (4).

(2) D'ailleurs lui-même combattu par la rationalisation systématique des conduites, des mobiles, etc., la technicisation systématique des moyens, la diffusion d'un esprit « technique » dans les masses par modification dans les structures de l'emploi ; par goût de la mécanique ; organisation de la médecine ; « gadgets » de toute espèce ; systèmes de consommation, etc.

(3) M. R. GEORGIN a écrit sur l'amphigourisme du style administratif de fort justes choses : *Le langage de l'Administration et des affaires*, Paris, 1954.

(4) B. WOOLTON : « La terminologie des sciences sociales », *Bulletin international des Sciences sociales*, 1950, n° 1.

2. 2. — Illustrons notre thèse de deux exemples. Le premier concerne les instruments de la mesure, de la décision et de la politique macro-économiques. Ils sont à la fois si techniques, si difficiles, si nombreux, si complexes, si mathématisés (et parfois si contestables), qu'on ne voit pas comment le simple citoyen (ce vocable comprenant les spécialistes des autres disciplines) pourrait intervenir utilement et à bon escient dans les jeux d'une mécanique qui l'écrase et le dépasse aussi complètement. (Il n'est pas assuré d'ailleurs qu'elle ne dépasse pas parfois les apprentis-sorciers de la macroéconomie eux-mêmes).

Toute forme de planification économique, fût-elle « souple », est donc en soi technocratique, même si elle pouvait être compensée, ce que je ne crois guère possible, on le verra (3. 3.), par certaines formes de démocratie industrielle. C'est d'ailleurs ce caractère qui fait son succès auprès des spécialistes des problèmes économiques et financiers.

Le second exemple concerne le droit : l'extension de l'emprise juridique va croissant, comme il est normal dans un Etat qui s'occupe désormais de toutes les activités humaines. En outre, par souci d'équité ou abandon aux pressions sociales, le législateur nuance à l'infini, et modifie sans cesse, la législation. La production dans ce domaine est donc immense (5). Qui, dans ces conditions (dont il est aisé de prévoir qu'elles iront en s'aggravant) peut aujourd'hui se vanter de dominer l'intégralité du droit fiscal ou du droit relatif à la sécurité sociale, aux pensions, à l'habitation sociale, aux tarifs douaniers ? Personne, bien entendu, sauf quelques spécialistes, de plus en plus rares et d'ailleurs de plus en plus désarçonnés par le flux ininterrompu (et contradictoire) des nouvelles mesures législatives.

Cette évolution est liée à la nature des choses, je le répète, et il est donc impossible d'échapper à leurs effets. A ce niveau, la vulgarisation la plus intelligente perd ses droits, et cela d'autant plus que ni le spécialiste ni le politique n'ont le temps, le goût, ou les capacités de se pencher sur tant de problèmes capitaux d'une déroutante nouveauté ; et moins encore, cela va de soi, l'homme de la rue.

L'ésotérisme le plus total et le plus discriminatoire est désormais la rançon du progrès.

3. — Conséquences de cet état de choses

Les conséquences de cet état de choses sont multiples.

3. 1. — Ainsi s'évanouit le beau rêve du XIX^e siècle : celui d'une société sans mystères et sans techniciens, sans Etat et sans partis (à fortiori, sans Parti); sans autre administration que celle, fort simple, des choses ; sans autre gouvernement que celui, spontané et sans entraves, d'hommes libres, autonomes, jugeant, d'un œil lucide et suffisamment compétent, le cours d'un monde où la solution de tous les problèmes serait obvie. Car c'était le régime capitaliste qui compliquait à plaisir le savoir, les structures de l'Etat, le jeu des institutions. C'était la bourgeoisie qui voulait qu'il en fût ainsi, afin de défendre plus aisément ses intérêts de classe. Dans le régime qui s'annonçait, rien ne serait compliqué : les problèmes, tous les problèmes pourraient être « présentés aux électeurs sous la forme la plus simple, de sorte qu'on y puisse répondre par oui ou par non » (6).

Dans la société à venir, écrivait en 1919 N. Boukharine (7), tous les hommes seront « au courant de toutes les branches de la production. Aujourd'hui, j'administre, je calcule... demain, je travaille dans une savonnerie, la semaine suivante, peut-être, dans une serre de la ville, et trois jours après, dans une station électrique... les hommes suivront les tableaux de statistiques et y confirmeront leur travail... ». Et un peu plus loin : « dans les bureaux de comptabilité, aujourd'hui travailleront ceux-ci, demain ceux-là. La bureaucratie, le fonctionnarisme permanent disparaîtront. L'Etat est mort » et, avec lui, on le voit, tous les techniciens.

Bien entendu, il faudra quelques années — vingt ou trente ans, ailleurs, deux ou trois générations — pour arriver à assurer à chacun « la large culture », « l'instruction convenable » qui sont nécessaires si l'on veut créer « un autre monde, d'autres hommes et d'autres mœurs ». Mais après ce laps de temps, les spécialistes auront perdu toute raison d'être ; le principe même de la spécialisation aura disparu.

(5) 15.000 textes seraient en vigueur, avance prudemment M. R. RUTTIENS-MANSART, dans l'article qu'il a publié en

(6) L. de BROUCKERE, *La vie politique*, Bruxelles, août 1938. 1960, dans *Res Publica*, n° 1, pp. 33-44.

(7) *A B C du communisme*, Paris, 1925, pp. 73-77.

Lénine a des idées plus nettes encore. Il condamne le « préjugé bourgeois-intellectuel d'après lequel l'Etat ne peut être administré que par des fonctionnaires spéciaux ». La statistique a été, jusqu'à présent, le monopole exclusif « d'étroits spécialistes » : elle deviendra le bien de tous et sera popularisée afin que les travailleurs apprennent peu à peu à voir et à comprendre d'eux-mêmes comment et combien il faut travailler... pour que les meilleures communes soient récompensées aussitôt (je souligne) par une diminution de la journée de travail », etc.

De même, la planification ne devra pas être confiée à des spécialistes. Tout d'abord, « il ne peut y avoir de plan concret de l'organisation de la vie économique ». Personne ne peut la donner, les économistes pas plus que les autres. Il ajoute : « C'est la masse qui peut seule l'élaborer par en bas, par la voie de l'expérience » (8).

Quelques faits, quelques expériences avaient bien embué un instant cet optimisme touchant, cette foi totale dans les potentialités infinies de l'homme, de tous les hommes. C'est ainsi que les syndicalistes les plus purs avaient bien dû admettre que le groupe d'êtres qui leur semblait contenir le plus de capacités humaines, celui des travailleurs, était loin d'être aussi riche ; et qu'il n'était peut-être pas en état d'assurer l'incessant « turn-over » des dirigeants dont avaient rêvé les théoriciens du syndicalisme.

Dès 1913, le militant syndicaliste V. Griffuelhes écrivait :

« La réalité nous prouve que les hommes capables de remplir intelligemment une fonction sont rares, très rares, trop rares. Il en est ainsi dans tous les milieux..., dans les partis comme dans la classe ouvrière, les intelligences font défaut, les initiatives sont rares ».

Et R. Michels, dans ce livre prophétique qu'il publia en 1911, sous le titre *Zur Soziologie des Parteiwesens in der Demokratie* (9), avait affirmé que le régime démocratique tournait d'ores et déjà le dos à son essence et à sa raison d'être, et tendait fatalement vers des formes d'organisation oligarchiques.

Mais, dans l'ensemble, ce n'était là, croyait-on, que de petits nuages noirs dans l'immense optimisme de la fin du siècle. On ne voulait pas voir,

parce que l'on se refusait à croire que c'était eux qui devaient finalement recouvrir le ciel tout entier.

3.2. — Or, que constatons-nous aujourd'hui, sinon une absence toujours plus marquée de l'opinion publique dans les décisions de la Chose publique, l'absence de la masse des hommes-masse dans la vie politique. Mis à part quelques rares moments de survoltage social (10), le citoyen fuit « la politique », il l'ignore, ou s'il doit y passer, il le fait en élève distrait et rêveur : par manque d'information, par manque d'intérêt, par manque de qualification, par manque d'audience.

Le manque d'information ? Il n'est pas facile, c'est un fait, d'obtenir des chiffres, des données solides. La presse est souvent partielle, mal faite ou mal documentée. L'appareil statistique de l'Etat (et surtout de l'Etat belge) est déficient. Les déclarations ministérielles les plus précises en apparence sont maintes fois destinées à « noyer le poisson ». Les chiffres cités par les partis sont contradictoires et tendancieux (11) : le citoyen moyen ne s'y retrouve pas et renonce bien vite à le faire.

Le manque d'intérêt ? En fait, il renonce d'autant plus vite à essayer de connaître la vérité que, d'une façon générale, il ne manifeste guère d'intérêt pour elle. Il lit peu les journaux, moins encore les hebdomadaires, et moins encore les revues. Et ce qu'il lit, il le lit d'un œil superficiel : plus de 40 % ne lisent jamais ou rarement l'article de fond (et que vaut la lecture des 32 % qui déclarent le lire *toujours* ?) ; plus de 56 % ne lisent jamais ou rarement le compte rendu des débats parlementaires ; plus de 48 %, les articles politiques, 78 %, les revues à caractère politique (12).

Plus de 54 % déclarent ne jamais assister à des meetings électoraux en période électorale ; 14,3 %

(8) L. MOULIN, « Lénine et le pouvoir », *Politique, Revue internationale des doctrines et des institutions*, janvier-mars 1958, pp. 27-60.

(9) Traduit et publié en français en 1914 sous le titre : *Les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*.

(10) Et encore ! (Cf. à ce sujet l'article publié par M. R. CLAUSSE et ses collaborateurs, in *Res Publica*, 1961, n° 4).

(11) Au point qu'une longue et savante polémique poursuivie entre les partis et la Fédération des Industriels belges n'a pas réussi à éclairer ce point fondamental : l'industrie belge est-elle en retard ? L'industrie belge a-t-elle progressé au même rythme que l'industrie des autres pays ?

(12) G. JACQUEMYNS, « *Insoc* » a quinze années d'activité. Les sondages d'opinion. Questions posées. Principaux résultats. *Insoc*, 1960, n° 3 et 4.

« rarement » (autant dire jamais); 20 % parfois. Que reste-t-il d'auditeurs fidèles ? (13).

Même remarque pour les livres, la radio, la T.V., le cinéma : d'innombrables enquêtes d'opinion ont permis d'établir avec précision combien de temps l'homme moyen consacre à sa formation et à son information. C'est dérisoire (14). Et la classe ouvrière, loin de constituer ce groupe privilégié par l'Histoire que voit en elle certaine philosophie, se révèle encore moins instruite, moins ouverte aux nouveautés, plus bourrée d'idées fausses et de préjugés que les autres groupes étudiés : cadres, employés, commerçants, mis à part (et encore, pas toujours) la paysannerie (15).

Le manque de qualification ? Le citoyen moyen a quelque excuse à agir ainsi : le plus souvent, il perd pied devant le contenu de l'information. Il n'y connaît rien, il n'y comprend rien ; à la dixième ligne, il a perdu tout point de repère. N'était le journal qui, à grands coups de tam-tam déformant (16), attire son attention sur certains points et, en caractères d'affiche, lui résume l'essentiel (ou ce que lui-même croit, ou veut faire croire, être l'essentiel), il n'aurait aucune idée de ce qui se passe. Et la situation s'aggrave encore dès qu'il s'agit de données techniques, financières, économiques, etc.

Enfin, le manque d'audience. Non seulement le citoyen moyen se rend compte qu'il ne connaît rien aux problèmes traités au niveau de l'État et que l'essentiel — raisons, moyens, objectifs, — des grandes décisions lui échappe complètement (7.4.), mais il sait en outre que, dans les cas où il a une opinion bien déterminée, celle-ci n'a pratiquement aucune chance d'avoir jamais audience si elle va à l'encontre de l'opinion ou des intérêts des politiques.

Citons quelques exemples :

Près de 42 % des citoyens belges interrogés sont hostiles au principe des sénateurs cooptés (et 28,8 % pour); 56 % sont favorables au principe du référendum (et 26 % contre); 66,2 % estiment insuffisants leurs contacts avec les représentants de la Chambre et du Sénat; 52,5 % demandent l'intégration de l'armée dans une organisation européenne alors que 28,7 % la refusent.

L'opinion publique se montre hostile au cumul des fonctions de conseiller, échevin ou bourgmestre avec celles de député ou de sénateur (17), à

l'accroissement régulier du nombre de députés, à l'élévation de l'indemnité parlementaire, etc. Par contre, elle est extrêmement favorable à la réalisation rapide des grandes agglomérations : Grand-Bruxelles, Grand-Anvers, Grand-Liège, etc.

Mais les politiques n'en continueront pas moins, comme par le passé, à défendre les causes qu'elle condamne et à n'accepter aucune des propositions qu'elle fait ; si bien qu'elle sait que quoi qu'elle pense sur ces sujets tabous, ce ne sera jamais qu'un coup d'épée dans l'eau.

Conséquences de cet état de choses ? La non-participation ou la faible participation des « masses », non seulement (cela va de soi) aux « decision making processes », mais même à la vie politique ou syndicale. De cette « absence », les exemples sont innombrables. Le pourcentage des travailleurs inscrits dans les syndicats est de l'ordre de 30 à 35 % ; celui des citoyens inscrits dans l'un ou l'autre parti politique est plus bas encore ; et le pourcentage de ceux, parmi les inscrits qui participent régulièrement aux réunions est de 5 %, au maximum.

Un exemple : dans l'assemblée politique d'une commune belge de plus de 65.000 habitants, une réunion décisive (en apparence) puisque destinée à établir la liste des candidats (socialistes) aux prochaines élections, réunit 72 membres (sur 1.700 inscrits). Résultats du scrutin : 48 pour, 21 contre, 3 abstentions (18). Moins de 3 % des membres ont donc réussi à emporter la victoire. Encore s'agissait-il d'une réunion d'une importance exceptionnelle.

Le phénomène est général, puisque dans la

(13) Remarquons en outre que les chiffres cités concernent l'ensemble de la population. Ils sont beaucoup plus élevés encore s'il s'agit d'ouvriers, de paysans ou d'employés.

(14) Cf. les publications du Centre National d'Etudes des Techniques de Diffusion Collective, Bruxelles, 1960-1961, à tous égards remarquables et d'un intérêt exceptionnel.

(15) Sur les « raisons » politiques qui peuvent amener les membres d'un parti politique à préférer au moment du poll tel candidat à tel autre, cf. J. STENGERS et A. PHILIPPART, « Une expérience d'enquête électorale », *Insec*, n° 4, 1959, notamment pp. 71-77, pp. 80 et 83 (2).

(16) V. PACKARD, *La persuasion clandestine*, Paris, 1958.

(17) L'explication de cette résistance aux pressions, pourtant fort vives, de l'opinion publique ? Le fait que, en Belgique, plus de 200 députés et sénateurs (sur un total de 387) exerçaient en 1956 les fonctions de bourgmestre, échevin ou conseiller communal. Pour la France, M. DEBBÉ, « Trois caractéristiques du système parlementaire français », *Revue française de Science politique*, janvier-mars 1955, p. 22 et suiv.

(18) *La Gauche* du 18 février 1961.

même commune, 15 % seulement des électeurs du parti social-chrétien ont participé au poll (19).

Même si on est tenté de croire avec G. Sartori (20), H. Tingstein, S.M. Lipset et quelques autres que, loin de constituer l'élite consciente du corps électoral, l'activisme en la matière correspond plutôt à un degré important de rigidité intellectuelle et d'étroitesse mentale allant jusqu'au fanatisme politique, on ne peut cependant guère accepter sans inquiétude un inactivisme populaire aussi généralisé.

3. 3. — Cette « absence » des masses — qui tend à s'aggraver — a en tout cas une conséquence importante : c'est qu'il n'est guère possible de mettre sa confiance en ce que G. Burdeau appelle « la démocratie gouvernante » (21) pour combattre ou contrebalancer les méfaits de la bureaucratie, du centralisme et de la technocratie (22).

C'est là un mythe auquel il convient d'appliquer vigoureusement les rigueurs de la démystification la plus totale, que celle-ci soit marxiste ou machiavellienne, comme on voudra.

Car le sentiment qui se rencontre le plus fréquemment dans les masses n'est pas le désir d'assumer les responsabilités économiques ou autres ; c'est celui de les fuir le plus possible. Un homme aussi averti de l'état actuel du mouvement ouvrier que l'est G. Lefranc doit bien le constater : « L'homme est autre que la philosophie du mouvement ouvrier l'avait imaginé : il aime mieux s'évader de l'usine en la maudissant que d'apprendre à y exercer une part de direction en se cultivant ».

C'est pourquoi ne rencontrant aucune résistance de la part d'hommes particulièrement inexpérimentés dans le gouvernement de la Cité, les experts de toutes natures, y compris ceux des Appareils et de l'Administration, ont envahi et occupé les postes-clés, aggravant ainsi l'état d'aliénation politique et sociale du citoyen.

3. 4. — Serait-il possible de redresser pareille situation (à supposer qu'elle ne soit pas normale)? Il faudrait beaucoup de naïveté pour le croire. Ni l'administration, ni l'appareil des partis, des syndicats et des autres groupes de pression, ni l'armée (dans certains pays), ni les experts n'ont, en effet, l'intention d'abandonner quelque parcelle que ce soit d'un pouvoir qui les charme, les situe très haut

dans l'échelle des prestiges sociaux, et leur assure un statut socio-économique stable et confortable. Pourquoi consentiraient-ils à se faire hara-kiri? Tout s'y oppose : la conscience qu'ils ont de leurs droits, de leurs intérêts, de leur compétence et des services qu'ils ont rendus ; le type caractériologique auquel ils appartiennent, qui est le plus souvent, pour les meilleurs d'entre eux, celui des « sanguins » et des « colériques », avides d'action et de pouvoir ; la confusion qui s'est établie dans leur esprit entre leur propre ascension sociale et celle du groupe auquel ils appartiennent, etc. Et aussi, il faut le dire, leur certitude que les masses en tant que telles — qu'elles soient formées de la masse des travailleurs ou de la masse des citoyens — ne seront jamais capables d'agir en connaissance de cause. Sur ce point, ils ne peuvent que donner raison à Lénine dans la célèbre polémique sur la spontanéité révolutionnaire des masses qui l'opposa à Rosa Luxembourg : abandonnées à elles-mêmes, celles-ci font du trade-unionisme, du corporatisme, du réformisme ; tout ce qu'on voudra, sauf la Révolution (cf. 7. 3).

Transposant cette constatation du plan de la tactique révolutionnaire à celui de l'action politique, on pourrait dire : livrées à elles-mêmes, elles feront tout ce que l'on voudra, sauf gouverner. Sans doute est-il généreux d'espérer qu'il sera un jour possible de simplifier les problèmes du gouvernement des hommes au point que quiconque pourra donner la juste solution en connaissance de cause. Mais il est difficile d'y croire. J'irai plus loin : je crois même qu'il y a de moins en moins de chances que se produise jamais cette simplification qui n'altère, ni ne dénature en rien la substance des problèmes, en les réduisant — dangereusement — à des slogans électoraux du type : « Le Pain, la

(19) Déclaration publique du président national du P.S.C. Cf. le numéro spécial du *Bulletin International des Sciences Sociales*, tout entier consacré au problème de « la participation des citoyens à la vie politique ». Articles de St. Rokkan et A. Campbell, G. Dupeux, A.H. Birch, etc.

(20) « Democrazia, burocrazia e oligarchia nei partiti », *Rassegna italiana di Sociologia*, juillet-septembre 1960, n° 2, p. 133.

(21) Avec tout ce que cette démocratie monolithique et totalitaire, dont le jacobinisme nous a fourni le premier exemple, a d'inquiétant pour l'autonomie de la volonté humaine et pour les masses elles-mêmes. Cf. à ce sujet le très bel article de G. BURDEAU, « Le destin de l'idée démocratique », *Revue de l'Action populaire*, mai 1961, pp. 517-525.

(22) Pour se rendre compte de la somme d'illusions naïves (« il faut et il suffit... ») que recèle la croyance qu'il serait aisé de passer d'un régime directorial à un régime socialiste, il faut relire la préface que L. BLUM a écrite pour le livre de J. BURNHAM, *L'ère des organisateurs*, Paris, 1947.

Paix, la Liberté », « Répartition équitable des bénéfices », ou encore : « l'Égalité dans la Liberté », si ce n'est : « La Liberté dans l'Égalité ».

3.5. — Le postulat de la démocratisation de l'économie implique d'ailleurs qu'ait eu lieu au préalable une « révolution » autrement difficile que la première et, par conséquent, beaucoup moins probable encore : celle qui assurerait la démocratisation des partis, des syndicats et des groupes de pression eux-mêmes. J'entends : une démocratisation réelle, en profondeur, et non une démocratisation formelle, à fleur de peau. Or, ici, on est loin de compte. Loin d'assister à un brassage constant des élites dirigeantes, à une véritable osmose sociale des gouvernants et des gouvernés, l'observateur enregistre toute une série de phénomènes qui indiquent des tendances diamétralement opposées : réélection ininterrompue des chefs, pratiquement pourvus d'un mandat à vie, d'où oligarchie croissante ; cooptation de fait de plus en plus fréquente ; permanence et bureaucratisation des cadres ; recours aux experts et aux « intellectuels » ; absence de reddition des comptes ; rareté des consultations à la base ; refus d'en tenir compte (23) ; importance des décisions capitales prises au sommet, etc. (24).

Certes, cette situation est favorisée, nous l'avons dit, par l'apathie spontanée des masses et l'absence presque totale des affiliés aux réunions. Est-ce là une conséquence ou une cause de l'absence de démocratie réelle dans les groupes de pression ? On peut en discuter à l'infini. Certaines analyses sociologiques américaines tendent à prouver que les syndicats menés de façon autocratique n'attirent guère la participation de leurs affiliés. Mais il est tout aussi évident que même là où les cadres dirigeants du parti et des syndicats ne sont pas du type autoritaire (ce qui est rare) la présence des membres demeure presque aussi sporadique, fugitive et inconsistante. Tout cela ne peut qu'accroître encore la puissance des administrations, des experts et des appareils.

3.6. — Faut-il conclure de cet ensemble de remarques que le pouvoir tout entier appartient désormais aux experts ? Faut-il admettre l'existence d'une menace technocratique ? Je n'en crois rien et cela pour un ensemble de raisons que je vais m'efforcer d'analyser brièvement.

4. — Obstacles à toute technocratie

Les premiers obstacles qui barrent la route à l'impérialisme technocratique viennent tout d'abord de la nature des choses elles-mêmes.

4.1. — Une première observation s'impose : il n'existe pas de faits économiques, démographiques, militaires (25), religieux, etc., chimiquement purs. Je veux dire : de faits qui ne seraient que démographiques, ou religieux, ou militaires. (D'où d'ailleurs la vanité des discussions sur le caractère *uniquement* ou même principalement économique ou technique ou sociologique du moteur de l'histoire).

Ce sont les nécessités de l'enseignement, les limites des facultés humaines, l'incapacité où nous sommes d'avoir une approche globale et donc une vue globale des faits, qui nous forcent à ne voir qu'un seul aspect des choses (26). Mais la réalité est tout autre, ainsi que l'a si bien montré François Perroux : complexe, hétérogène, dialectique, mouvante, multiple.

Il en résulte que, par définition, toute spécialisation tend, d'une certaine façon, à obscurcir et à déséquilibrer la vision de l'homme, à la rendre partielle, donc partielle. Que la spécialisation soit nécessaire, qu'elle soit désormais une des conditions du succès scientifique ne change rien au fait que le spécialiste a toutes chances d'être « lopsided », mal arrimé, de pencher d'un côté ou de l'autre, et ignorant tout des autres disciplines, de les mépriser en bloc.

D'où les conflits si fréquents, les rivalités parfois enfantines, les querelles de préséance qui opposent les uns aux autres les spécialistes des diverses disciplines, le « littéraire » au scientifique, l'écono-

(23) Lors des grèves de décembre 1960-janvier 1961, des refus locaux de participer à la grève, régulièrement votés par plus de 80 % des voix ont été brisés par décisions supérieures. Cf. S. CHLEPNER, « Cent ans d'histoire sociale en Belgique », Bruxelles, 1956 ; V.L. ALLEN, *POWER in Trade Unions. A Study of their organisation in Great Britain*, Londres, 1954.

(24) Sur la tendance spontanée à l'oligarchisation du commandement, cf. après R. Michels qui a dit à ce propos l'essentiel, M. DUVERGER, *Les partis politiques*, Paris, 1951, pp. 178-189 et *passim*.

(25) Exemple : dans la décision, en apparence purement technique, de bombarder l'abbaye du Mont-Cassin, les éléments politiques et personnels abondent. Cf. R. BOHLER, *Monte Cassino*, Paris (1959), pp. 270, 276 et *passim*.

(26) Nécessité d'ailleurs avantageuse pour le spécialiste qui, devenant à bon compte l'homme d'une « vitrine », comme disait Anatole France, a beaucoup plus de chances de devenir une « autorité » dans sa branche.

miste au sociologue, le « financier » à l'économiste, le fonctionnaire à l'expert, etc., et dont Molière a donné dans le « Bourgeois Gentilhomme », l'image la plus exacte et la plus actuelle (27). Professeur de danse, philosophe ou maître d'armes : à qui revient la primauté ?

4.2. — Ceci est l'aspect purement humain — trop humain — de la question. Mais il en reste un autre, technique, pourrait-on dire, et qui touche au fond du problème.

De ce qu'il n'existe pas de faits, de quelque ordre que ce soit, chimiquement purs, il résulte que, contrairement aux illusions constantes et commodes des technocrates, aucune situation n'est telle que la solution puisse en être dictée par les faits, « en dehors de tout véritable choix politique », c'est-à-dire, en dernière analyse, en dehors de toute liberté ; car sur ce point, le professeur A. Pierre a parfaitement raison de dénoncer la volonté de certains de livrer « l'homme comme un objet à l'impérialisme des choses » (28).

D'où l'erreur fondamentale des approches purement techniques. C'est parce qu'on a cru, sur la foi des économistes, que le sous-développement économique n'était qu'un phénomène économique (alors qu'y intervient une multitude de facteurs, religieux, socio-culturels, climatiques, ethnologiques, sociologiques et même économiques) que l'immense effort consenti par le monde atlantique dans ce domaine a donné jusqu'à présent si peu de résultats. La même critique vaut pour le technicisme des ingénieurs ou des états-majors (29), le juridisme du législateur et, d'une façon générale, pour toutes les formes d'impérialisme intellectuel des spécialistes (30).

4.3. — Le troisième obstacle qui s'oppose au règne des spécialistes, c'est l'état encore embryonnaire de certaines disciplines nouvelles des sciences humaines et l'état de sous-développement relatif de certaines disciplines anciennes.

Les conséquences de cet état de choses sont bien connues. Elles vont des erreurs totales dans les prévisions aux erreurs de fait des experts ; des contradictions entre spécialistes d'une même discipline (31) aux incertitudes du langage dans la plupart des disciplines ; de la simplification théorique du donné concret à l'avalanche submergente de données inutilisables (32) ; de la pauvreté de l'appareil statistique à son très approximatif degré

de précision (33). Il est difficile dans ces conditions, on l'avouera, d'accorder aux spécialistes l'autorité qu'ils réclament.

4.4. — Le quatrième obstacle réside dans le fait que le technicien lui-même peut avoir des avis qui diffèrent selon les moments ou selon les optiques. Illustrant cette constatation, le professeur W. Robson, de Londres, faisait remarquer, non sans humour, que si, par bonheur, on pouvait constituer aujourd'hui une commission de quatre économistes, dont feu J.M. Keynes, il est probable qu'on en recevrait cinq avis différents, dont deux de Keynes lui-même.

Pourquoi pas ? Serait-il contraire à l'esprit scientifique que le spécialiste parte de deux hypothèses de travail, l'une minimale, l'autre maximale ? Qu'il pondère différemment l'effet de certains facteurs, selon l'idée, globale donc imprécise et fluctuante, qu'il se fait de l'avenir ? Certainement pas. Et agissant ainsi, il resterait dans les limites de son rôle d'expert. Ce qui serait contraire à l'esprit scientifique, c'est qu'on lui confiât le soin de choisir entre les deux hypothèses celle qui, politiquement parlant, est la seule réalisable.

(27) Un bel exemple de « Scientists at War » (*Times*, 8 avril 1961) : la querelle H. Tizard-Lord Cherwell, telle que l'a décrite C.P. SNOW, *Science and Government*, Londres, 1961, et les articles du prof. R.V. JONES, dans le *Times* des 6, 7 et 8 avril 1961.

(28) « Economie et Mathématiques », *Economie et Humanisme*, mars-avril 1961, pp. 3-16.

(29) Les grosses erreurs politiques et psychologiques commises par l'Allemagne en 1914, l'ont été principalement à l'instigation du Grand Etat-Major. Les exemples de ce genre sont innombrables.

(30) Y compris le spécialiste de la chaussure à qui Apelle dut rappeler — déjà — « Sutor ne supra crepidam ».

(31) M. A. SAUVY (*Le Plan Sauvy*, Paris, 1960, p. 39) croit que les méthodes d'analyse et de prévision ont fait de tels progrès qu'il est possible de prévoir à coup sûr « la consommation finale et la transformation en produits de base par la matrice intersecteurs ». Par contre, M. M. ALLAIS (*L'Europe Unie, route de la prospérité*, Paris, 1960) estime que la technique dirigiste centralisée est à la fois « techniquement impossible et... politiquement inacceptable ». Et les raisons qu'il invoque semblent tout aussi pertinentes.

(32) A la Conférence de la Paix de 1919, l'abondance des documents réunis par les experts fut telle que les Grands renoncèrent bien vite à s'en servir, et taillèrent dans le vif avec le résultat que l'on sait. Bel exemple du danger qu'il y a à ne pas utiliser les spécialistes ; mais bel exemple aussi de l'incapacité congénitale des spécialistes à fournir des synthèses utilisables c'est-à-dire prédigérées.

(33) La Belgique possède trois estimations du revenu national. L'écart entre le chiffre le plus élevé et le chiffre le plus bas est de quelque 20 %. Une des trois séries accuse une régression de 1957 à 1958, alors que les deux autres ont progressé. Mêmes constatations touchant les indices officiels de la production officielle par habitant en 1960 (base 1953=100) ; le premier se situe à 126, le second à 146 et le troisième, à 162.

4. 5. — Pourquoi ? Parce que, en raison même de son ampleur, toute macro-décision touche nécessairement à *tous les secteurs* de la vie sociale (34); parce que, de ce fait, elle provoque l'intervention d'un très grand nombre de données hétérogènes et toujours contradictoires; parce qu'elle implique donc l'existence d'approches et de points de vue techniciens différents et le plus souvent opposés; parce que, par définition, à moins de sombrer dans le « joséphisme » des despotes éclairés, elle doit en outre tenir compte d'une multitude d'éléments affectifs, irrationnels et imprévisibles (35); parce que l'histoire pèse de tout son poids sur elle; parce que les idéologies et les *Weltanschauungen* des partis (qui sont aussi des faits) y interviennent d'une façon qui, de longtemps, ne sera ni pondérable, ni « mathématisable » malgré la mathématisation croissante des processus de décision, l'emploi des calculatrices électroniques, le perfectionnement — inquiétant — des techniques de conditionnement social (36).

Qui dans ces conditions est habilité à prendre cette macro-décision, d'une nature particulière, spécifique, distincte de toutes les autres parce que globale ?

Certainement pas le spécialiste d'une des innombrables techniques concernées, car il n'est de technique que du particulier; mais de toute évidence le politique, expert, technicien et spécialiste de la Chose Publique (37), dont le rôle, comme le faisait si justement remarquer au Congrès Bertrand de Jouvenel, est précisément de résoudre non pas les problèmes qui sont du ressort des techniciens, mais bien les *conflits* qui, parce qu'ils sont insolubles techniquement, relèvent de sa compétence.

Le degré de compétence technique du politique n'a donc aucune importance, et il faut une bonne dose de naïveté pour espérer, comme certains congressistes l'ont fait, résoudre les difficultés que suscite la dialectique du politique et du technicien en spécialisant le politique et en politisant le technicien, jusqu'à ce qu'ils se rencontrent !

L'important n'est pas que le Législateur soit un technicien en quelque matière ou manière que ce soit; l'important est qu'il soit un politique averti (38), un bon législateur (puisque sa « spécialité » est de faire des lois), un homme capable d'ordonner — selon des préséances d'ordre politique — de pondérer — selon des critères politiques — et de

hiérarchiser — selon des vues politiques — l'ensemble des données qui lui sont fournis par les autres spécialistes et de donner à la nation la solution — politique — qu'elle attend de lui. Dans ces conditions, il est vain de vouloir « dépolitiser » des problèmes qui, par essence, par nature et par définition, sont politiques (cf. 6. 8.).

4. 6. — Il existe donc une rationalité politique propre, qui relève de l'art, spécifique, du politique et de l'observation, spécifique, du politicologue (39).

Mais « rationalité » dans ce cas ne signifie ni objectivité scientifique, ni technicité absolue.

Tout d'abord, il est vain de vouloir « dépassionnaliser » les problèmes politiques dans un régime comme le régime démocratique qui parle nécessairement la langue de la passion et fait subir aux faits des simplifications et des distorsions extrêmes.

Ensuite, la science politique elle-même a ses limites. Celles-ci sont définies par son propre état d'avancement (cf. 4. 3) d'une part et, d'autre part, par la nature même de ce qui fait l'objet de sa réflexion, et qui ne laisse personne indifférent ou neutre. De ce fait, il existe pas mal de circonstan-

(34) Il n'y a de « chimiquement pur » que le fait social global, tel que le perçoit le sociologue de la sociologie générale. Faudrait-il dire dès lors: « Tout le pouvoir aux sociologues » ? Rien ne serait plus dangereux.

(35) Produits des « conduites collectives effervescentes, novatrices et créatrices » dont parle si bien G. GURVITCH dans *La Vocation actuelle de la sociologie*, Paris, 1950, p. 81 et suiv.

(36) J. MEYNAUD, « Qu'est-ce que la technocratie » *Op. cit.*, pp. 497-526. J. MEYNAUD, « Le calcul rationnel », *op. cit.*, pp. 27-28.

(37) Je serais enclin sur ce point à partager le point de vue du sénateur P. VERMEYLEN, actuellement ministre de la Justice, écrivant: « Le parlementaire est nécessairement incompétent en ce sens qu'il est presque toujours étranger aux techniques que ses votes influencent ». « Le parlement », *Res Publica*, 1961, n° 1, pp. 3-13.

(38) Donc fatalement professionnel. Il n'y a ni grands « peintres du dimanche », ni grands politiques amateurs. D'où la composition, par professions, des groupes politiques: pour les 77 parlementaires socialistes de la Chambre (en 1950), 21 fonctionnaires et employés, 13 dirigeants de syndicats et de mutualités, 12 avocats, 9 journalistes, 3 ouvriers (contre 19 en 1928 — fait caractéristique), des instituteurs, quelques professeurs, etc. Pas un ingénieur, pas un architecte, pas un technicien de grande classe. Situation dramatique, orient certains? Non, situation normale; seuls les professionnels de la politique, sans grande qualification antérieure, font de la politique. C'est elle qui, le cas échéant, les qualifiera.

(39) D'où le caractère spécifique de la science politique, « discipline-carrefour, qui utilise, selon une optique particulière, l'ensemble des données élaborées par une série de disciplines fort variées et fort nombreuses... », L. MOULAIN, « Méthode comparative en science politique », *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, Paris, n° 1-2, 1957, p. 58.

ces de la vie sociale où la lucidité du spécialiste ne paie pas, où il faut aux masses et à la société tout entière (y compris les spécialistes) leur dose de mensonges et d'illusions, ainsi qu'A. Sauvy l'a si bien démontré, et où, par conséquent, l'approche objective du problème suscite une horreur sacrée dont Machiavel n'a pas cessé de faire les frais (40).

La science politique est tout entière tissée de problèmes brûlants qu'elle ne pourra jamais aborder dans une optique intégralement scientifique. Je pense, par exemple, à une analyse psycho-sociologique des dirigeants politiques ou syndicalistes, qui comprendraient l'étude de leurs complexes, de leurs antécédents familiaux, de leur Q.I., de leur vie sexuelle, de leurs revenus, etc. (41). Qui pourrait nier l'intérêt qu'il y aurait à la mener à bien ? Et qui nourrit l'illusion qu'on pourra jamais le faire ?

On le voit : la technicité a ses propres limites, internes et externes. « Dépolitiser » ne peut donc, au mieux, avoir d'autre signification que celle d'une volonté d'arracher telle question à sa gangue de querelles, d'arrière-pensées et de soucis politiques, pour la confier aux politiques et, si par hasard il s'en trouve, aux hommes d'Etat. Elle n'implique en aucune façon la possibilité d'aborder cette question dans un esprit de science pure.

4.7. — C'est parce que les problèmes économiques, militaires, démographiques, etc., portés à l'état incandescent qu'implique leur accession à un certain niveau, cessent d'être purement techniques pour devenir purement politiques — et parfois, hélas, purement politiques — que le recours aux ministres-techniciens s'est, le plus souvent, soldé par des échecs, à la fois techniques et politiques.

Pourvus de plus d'esprit de géométrie que d'esprit de finesse, intellectuellement arrogants, sûrs d'eux, peu sensibles aux environnements, ceux-ci se sont révélés, presque toujours, politiquement maladroits et incapables de contrôler leur administration.

Officier placé à la tête de la Défense nationale, banquier dirigeant le département des Finances, architecte ou entrepreneur pilotant les Travaux publics, leur situation a toujours été ambiguë, pour ne pas dire plus. Il faut le « bons sens » myope de Voltaire pour croire que, dans tous les cas, un « calculateur » vaut nécessairement mieux qu'un

« danseur ». Car le calculateur peut être intéressé : il l'est presque par nature. Et le danseur peut être habile à apprendre son nouveau métier.

De plus, dès qu'ils ont goûté au pouvoir, les techniciens sont aussi enclins que les autres à se politiser (et parfois dans le pire sens du terme).

Echec donc sur toute la ligne. Quand tel n'a pas été le cas (cf. 6.1.), c'est soit parce que ces hommes avaient été choisis et délégués par les politiques pour prendre des mesures impopulaires (une dévaluation, par exemple, un allongement du service militaire, etc.) et que n'ayant pas, en principe, d'ambitions politiques, ils étaient prêts à sacrifier un « avenir » politique par ailleurs consistant (mais on ne peut décemment demander à des « apolitiques » de devenir ministres uniquement pour faire les « sales besognes »); soit parce qu'ils jouissaient du privilège fécond de la stabilité, personne n'étant désireux de prendre leur place, du moins provisoirement (mais la qualité de ces ministres-techniciens tenait plus à cette relative indépendance et à cette relative stabilité qu'à leur « technicité » : n'importe quel politique, placé dans les mêmes conditions, aurait fait aussi bien, sinon mieux, on l'a bien vu en France).

5. — Les limites humaines et sociales à toute technocratie

Il n'y a pas que des obstacles techniques à l'établissement d'une technocratie; il y a aussi des obstacles humains et sociaux.

5.1. — Il y a tout d'abord le fait que, quoiqu'il en ait, le spécialiste n'est jamais neutre, ni apolitique. C'est là une illusion fort répandue dans certains milieux de techniciens, et qu'entretiennent à plaisir les politiques qui aiment être seuls à cultiver les jardins de la Chose publique; mais qui ne résiste guère à la critique. Car en réalité, tout expert, tout spécialiste a opté, ne serait-ce qu'à titre de citoyen, pour telle ou telle philosophie politique qui s'insère dans sa vision du monde, pour telle ou telle approche ou méthode politique

(40) Dont les thèses de M. BOUTHOU sur la guerre et la surpopulation pourraient à leur tour, faire les frais, si la conscience contemporaine n'avait pas appris désormais à escamoter les problèmes désagréables.

(41) Et qui serait faite dans l'esprit de cette boutade de l'*Economist* du 16 février 1957, p. 536: « It is now known... that men enter local politics solely as a result of being unhappily married ».

qui, le plus souvent, correspond à l'esprit — rationaliste, ou empirique ou expérimental — de sa propre discipline.

Les spécialistes sont donc politisés, qu'ils le veuillent ou non. Ils le sont même parfois profondément. Il suffit pour s'en convaincre de les observer durant les périodes de survoltage social (guerre, occupation, émeutes, grèves violentes, remous politiques de quelque importance) pour constater à quel point leur apolitisme n'était qu'un masque (« Prodeo larvatus ») cachant une adhésion tacite, ou inconsciente, à une certaine vision politique des choses, combien les passions les plus folles — et les plus élémentaires — affleurent vite chez ces hommes qui se veulent scientifiques et objectifs, et leur font prendre position, hors de toute compétence particulière, loin de tout souci documentaire, avec la plus extrême arrogance et la subjectivité la plus parfaite.

Le spécialiste est donc toujours, quoi qu'il en ait, plus ou moins politisé. Seule son ignorance profonde des exigences de la Chose publique (qu'il confond souvent avec « la politique ») et son hostilité latente à l'égard des politiques qui incarnent à ses yeux un type humain situé aux antipodes de ce qu'il est, veut et croit être lui-même, peuvent lui faire penser qu'il est apolitique. En fait, l'apolitisme, la volonté de dépolitiser les problèmes de l'État ne sont le plus souvent que des manifestations, embryonnaires et maladroitement, d'une attitude politique bien définie, sous-jacente à la technicité des propos et du travail professionnels (42) : celle qui consiste à confondre, volontairement ou non, les compromis (souvent lamentables, il est vrai) de la vie politique avec les hautes et inéluctables exigences du gouvernement des hommes.

5. 2. — Ceci pour les spécialistes qui se veulent et se croient « apolitiques ». Pour les autres qui, très consciemment, et d'ailleurs en conscience, ont opté pour l'une des philosophies politiques qui se déchirent le monde, qui sont donc à la fois « engagés » et « politisés », leurs fidélités sentimentales, passionnelles et dialectiques à certains mots d'ordre, leur attachement au parti de leur choix même s'il ne va pas jusqu'à « la trahison des clercs » — ce qui n'est pas toujours le cas — leur « intégration » dans les structures des syndicats ou des autres groupes de pression, ne sont guère faits pour établir leur prestige, même aux yeux de ceux

qu'ils servent (cf. 6. 3.). Ce n'est donc pas de ce côté-là que surgira un danger de technocratie.

5. 3. — Il existe cependant une troisième espèce, issue du croisement de l'expert apolitique et de l'expert engagé : ce sont les experts qui gravitent autour des noyaux des grandes forces sociales sans cependant s'y intégrer complètement.

Ce type hybride, véritable « chrétien de la porte », rêve de cumuler les qualités du spécialiste et celle du militant. Assez compétent pour paraître indispensable, il serait assez indépendant pour pouvoir s'opposer, le cas échéant, à certaines options purement politiciennes. Assez engagé pour être dans le courant de pensée du parti qui le fait nommer, il se montrerait assez apolitique pour avoir le sens de l'État.

Tant d'exigences contradictoires et quelques autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne facilitent guère la découverte d'un homme de ce genre. Mais à supposer, par hypothèse, qu'il existât, croit-on que dans un régime aussi profondément politisé que le nôtre (et l'évolution dans ce sens est irréversible), ce spécialiste, nommé par un parti (nécessairement) en raison de ses états de service dans ce parti, mis au service d'une politique dont ce parti aurait défini les raisons, les objectifs et les moyens, pourrait jamais être autre chose que l'homme-lige du parti (43)? Croit-on en outre que, nommé uniquement grâce à l'appui d'un parti, il serait en état à l'occasion de marquer ses distances à son égard, de conserver sa liberté d'esprit et son objectivité professionnelle, de pratiquer en quelque sorte une fidélité à la fois inconditionnelle et à éclipses envers le parti? Croit-on, enfin, qu'aux yeux des experts de l'autre bord, ces propositions ne fleureraient pas toujours le soufre de la politisation (à supposer même que tel ne fût pas le cas) et ne seraient pas hautement suspectes? Supposons maintenant que cet expert des problèmes éco-

(42) Quand elles ne participent pas de l'illusion dénoncée au paragraphe 4.

(43) Le programme de la F.G.T.B. (1954) affirme, bien entendu, que le Haut-Commissaire au Crédit devrait être non une personnalité politique participant aux responsabilités des décisions d'un parti, mais bien un technicien des questions financières. Le technicien... des questions financières qui a écrit cette phrase fait preuve de beaucoup de naïveté s'il croit qu'un poste de cette importance pourrait être occupé par un technicien apolitique. En fait, spécialiste de grande classe, mais politiquement très marqué, il fait ici acte de candidature... politique. Cf. L. MOULIN, « Les conditions politiques préalables à tout programme économique », *Revue politique et parlementaire*, décembre 1956, pp. 392-405.

nomiques, par exemple, voie l'architecture de son plan désarticulée par une décision politique ou même politicienne (ce n'est pas exclu); ou qu'à un gouvernement planificateur succède une majorité peu favorable au principe de la planification (en régime démocratique, la continuité est rare); ou encore, que l'expert nommé par les syndicats entre en conflit avec les experts du ministre des Affaires économiques (cela s'est vu) : que va-t-il se passer ?

Si le politique reconnaît que les exigences de la planification sont à ce point irrécusables que, ni une décision politique, ni une majorité nouvelle, ne peuvent rien y modifier, c'est de la technocratie pure et simple. Si le politique cède devant les injonctions des syndicats, c'est une abdication de l'Exécutif devant les menaces d'un groupe de pression. Et si le politique, jugeant au nom de raisons politiques (ou même politiciennes : l'hypothèse n'est évidemment pas à exclure) opte pour une solution *politique*, qui n'intègre donc pas la solution des spécialistes (ou qui la modifie de fond en comble), on se trouve devant la situation classique : le gouvernant l'a emporté, avec toutes les conséquences que comporte pareille victoire, et notamment l'élimination des experts.

Concluons : dans l'état actuel des choses et sans doute pour longtemps, l'espèce « expert politique-apolitique » est destinée à demeurer introuvable. L'aurait-on trouvé, que son sort politique ne serait guère enviable.

5. 4. — Admettons cependant que, par hypothèse, il existe un spécialiste qui ne soit ni engagé, ni inconsciemment politisé, ni de l'espèce hybride. Je veux dire : qui soit aussi neutre, aussi incolore que pourrait l'être un dentiste, dont les racines intellectuelles les plus lointaines ne plongeraient dans aucun terreau politique.

Aurait-il qualité pour parler de certains problèmes de sa compétence ? Sans aucun doute. Les problèmes seraient-ils de ce fait désamorcés et dépolitisés ? Certainement pas ; et nous savons pourquoi (4. 5) ; mais là n'est pas la question. La question est de savoir s'il jouirait d'une audience particulière due à sa compétence. Il ne semble pas, et ceci pour beaucoup de raisons, dont la première et la plus importante sans doute, est que son échelle des valeurs (vérité, objectivité, science, universalité, etc.), ses techniques particulières (à base de spécialisation, d'approfondissement, d'in-

sertion ou d'absence du temps dans les démarches intellectuelles), sa volonté d'échapper au normatif, le mettent nécessairement en conflit avec les exigences pragmatiques, le moralisme, l'immédiateté de la société et de l'Etat.

D'autorité, il n'en aura donc guère, sinon à la sauvette et seulement dans la mesure où il se révèle strictement nécessaire. Mais cette nécessité même est irritante pour ceux qui la subissent, et ils sont innombrables.

5. 5. — D'où l'ambiguïté et l'ambivalence du statut social de l'expert : celui d'un homme dont personne ne nie l'autorité (technique) et dont tout le monde s'accorde à nier ou à limiter le pouvoir (social). Le cas le plus typique est sans doute celui du médecin qui connaît bien ces alternances de confiance totale, en cas de maladie, de dénigrement en cas d'échec (fatal), d'ingratitude en cas de réussite. Mouvement qui, d'autre part, s'insère dans une critique généralisée de la médecine et des médecins, et dont la forme la plus aiguë est sans doute celle d'un acquiescement fort large de la part de l'opinion publique au principe d'organisation d'un Service national de la Santé ; mais ce flux et reflux se retrouvent dans le cas de la plupart des spécialistes et notamment dans celui des économistes et des statisticiens.

Les termes eux-mêmes qui sont employés pour désigner les formes d'appel aux experts indiquent assez bien la place qu'ils occupent dans l'échelle des prestiges : on a « recours » à eux, on les « utilise », on les « consulte », tous mots qui soulignent le caractère passif et « employé » des spécialistes et, par conséquent, les limites réelles de leur autorité auprès des élites intellectuelles, sociales ou mondaines comme auprès de l'opinion publique.

Cet état d'esprit est ancien. A Saint Benoît qui reprend dans sa Règle le vieux précepte de l'Écclésiaste : « Omnia Fac cum Consilio », la sagesse des nations réplique : « Les conseillers ne sont pas les payeurs », ou « la nuit porte conseil » (la nuit, remarquons-le, c'est-à-dire la réflexion personnelle et non l'avis des autres) et récite la fable « Le meunier, son fils et l'âne ». Quant au terme « technocrate », son prestige, s'il en eut jamais, a sombré en Belgique, au cours des années qui précédèrent la guerre de 40, dans l'aventure d'un député particulièrement farfelu, qui avait adopté le terme et le programme de la technocratie, et dan-

sait à la corde dans les rues d'Anvers pour se faire élire. Ce à quoi il réussit deux fois de suite, plus en raison de l'antiparlementarisme constant des Anversois qu'en raison de ses mérites et de son action.

5. 6. — D'autres obstacles encore s'opposent à ce que les spécialistes et les experts deviennent jamais ce groupe vainqueur et cohérent dont Burnham croyait pouvoir déceler la présence dans les structures des Etats d'aujourd'hui : la diversité de leur statut, les grandes différences entre les revenus, le manque d'homogénéité sociale, leur respect congénital pour l'ordre et la hiérarchie, leur esprit d'« Organization Man », leur insertion dans des groupes nécessairement très importants, puisqu'ils sont en état de les utiliser, au sein desquels ils sont par définition minoritaires, le fait que servant dans des groupes rivaux, ils entrent automatiquement en conflit les uns avec les autres, le contrôle social peu bienveillant qui s'exerce sur eux, et quelques autres raisons encore (44).

On ne voit pas, dans ces conditions, comment ni sur quels axes pourrait se produire la prise de conscience qui donnerait le branle à une prise de pouvoir technocratique.

Même si, comme c'est très certain, le nombre et l'importance des spécialistes continuent à croître dans les années qui viennent, il est donc bien peu probable que, si purement technicienne que devienne notre société, ils puissent jamais la contrôler.

Ont-ils seulement, faute de conscience de classe ou de clan, de l'esprit de corps ? En Belgique, en tout cas, on n'en trouve guère de traces, sinon dans certains groupes très restreints, les inspecteurs des finances, par exemple, qui sont d'ailleurs profondément divisés tant du point de vue politique, que « racial » et linguistique. Il y a aussi le clan des « psychotechniciens », des services « O et M », etc. : il n'est pas jusqu'à présent fort redoutable. Quant à la recherche opérationnelle, elle n'en est, semble-t-il, qu'à ses débuts et ne paraît pas en mesure pour l'instant de contrôler quoi que ce soit.

6. — Les résistances extérieures à toute technocratie

Mais plus encore peut-être que les obstacles, techniques ou sociaux, et les limites des hommes, c'est l'opposition généralisée des gouvernants et

de l'Administration, des partis et des syndicats, des classes sociales et des groupes de pression, qu'appuie et renforce l'« anticléricalisme » unanime de l'opinion publique, qui contribue par dessus tout à contenir les pouvoirs et l'autorité des spécialistes.

6. 1. — L'opposition des gouvernants et des politiques : elle n'est pas nouvelle ; elle est constante et générale et prend les formes les plus diverses : celle de la méfiance du pouvoir civil à l'égard des militaires (ce fut le cas de Hitler, qui n'avait guère confiance dans ses généraux mais on la retrouve dans tous les régimes (45) et à toutes les époques); celle de la désinvolture à l'égard de l'« Intendance » des économistes et des financiers appelés à suivre, de toute façon (46); celle des plaisanteries classiques (encore que ridicules, Jean Fourastié l'a fort bien montré) sur les statistiques et leur usage ; celle du mépris de Frédéric II pour les historiens chargés de légitimer après coup ses entreprises, etc.

Elle peut varier d'intensité selon les groupes : l'opposition est naturellement plus vive dans les corps législatifs qui risquent d'être dépossédés qu'auprès des Exécutifs qui peuvent puiser un regain d'autorité dans les conseils des spécialistes.

Elle peut varier selon les moments : à l'heure des catastrophes nationales, les politiques seront plus tentés de faire appel aux « compétences » et aux « sans-parti » qu'aux heures où le « fardeau du pouvoir » est doux à supporter.

Mais quelle que soit l'ampleur de ces variations, l'opposition subsiste, ouverte ou latente, aiguë ou assoupie.

Comment expliquer cette « dialectique » spontanée du technicien et du politique ?

Par la méfiance d'hommes qui savent, d'expé-

(44) H. JANNE, *Sociologie générale*, Bruxelles, 1960, pp. 248-252 (ronéotypé). J. MEYNAUD, « Qu'est-ce que la technocratie ? », *op. cit.*, pp. 524-525.

(45) On connaît le mot de G. CLEMENCEAU : « La guerre est une chose beaucoup trop sérieuse pour qu'on la laisse faire par les généraux ». Il reflète bien la méfiance des civils à l'égard des techniciens militaires.

(46) Il existe pourtant des cas de décisions techniques adoptées et appliquées telles quelles par le pouvoir politique : tel celui des mesures d'assainissement financier prises en 1944 sur proposition d'un spécialiste des finances publiques par ailleurs politique et surtout grand homme d'Etat : C. Gutt, et qui furent à l'origine du spectaculaire redressement de la Belgique dans les années de l'immédiat après-guerre. Encore s'agissait-il d'une de ces « sales besognes » dont il est question au 4. 7.

rience, le technicien capable de colorer de nuances politiciennes une décision purement technique afin de la faire adopter par les gouvernants (on a cité des cas au Congrès) et qui se sentent incapables — et pour causes — de « décrypter » ce genre de propositions ambiguës ? Sans doute.

Par la réaction naturelle d'« hommes forts » et « réalistes », nourrissant plus de respect pour le pouvoir que pour le savoir ? C'est bien évident.

Par la suspicion innée que les représentants d'une opinion publique spontanément et féroce « anticléricale » (6.6) ressentent à l'égard de tout ce qui dépasse leur entendement, et ce n'est pas peu dire ? C'est probable.

Mais aussi, et j'irai jusqu'à dire : mais surtout, par l'opposition naturelle des approches, inéluçablement différentes, parce que différemment spécialisées (cf. 4.5.) et par conséquent opposées, même quand les « intérêts » (le mot le plus vague de la langue française) ne le sont pas. D'où : sentiment de méfiance chez le politique et sentiment de frustration chez le spécialiste. Et, en surcompensation de ces états d'esprit : antiparlementarisme latent ou explicite des techniciens et hostilité des parlementaires à l'endroit des spécialistes.

Autre cause d'opposition encore : la jalousie instinctive du Parlement à l'endroit de tous les pouvoirs collatéraux même spécialisés (tels que le Conseil central de l'Economie, le Conseil national du Travail, en Belgique), qui ne seraient pas strictement contrôlés par lui. D'où l'échec constant des réformes proposées dans ce sens et, d'une façon générale les difficultés qu'éprouve l'Exécutif à intégrer organiquement dans ses structures et à utiliser au mieux les services d'études dont il a besoin.

Autre raison, enfin : une fois au pouvoir, les politiques sont contraints de faire appel à des spécialistes (de l'Administration, des services d'études) dont bon nombre, ils le savent, sont « engagés » ou « politisés » (5.1.). N'ayant qu'une confiance mitigée en leur loyauté politique, les gouvernants sont donc amenés à consulter d'autres experts tout aussi « engagés » sans doute (M. Pierre Laroque l'a admirablement démontré), mais dans le sens de ceux qui les consultent (47). Court triomphe de la technocratie puisque ce que l'on consulte dans ce cas, c'est moins l'homme de science que le partisan dévoué. Pendant ce temps, les experts de l'adversaire relégués sur « une voie

de garage », loin des responsabilités, murmurent la bouche amère contre la politique et les politiciens du jour et fournissent à l'Opposition les éléments de ses dossiers et de ses interpellations. Finalement le prestige des experts et des services d'études ne sort pas grandi de cet état de choses ; et la confiance des gouvernants se fait plus tiède (6.6.).

6.2. — Un autre groupe social oppose également une résistance très grande à l'emprise de la technocratie : c'est l'Administration. Du point de vue sociologique, l'Administration est à la fois un « lobby » (48), une corporation sûre de ses droits et de ses prérogatives, agissant en groupe de pression autonome, un corps plus ou moins politisé (49), mais aussi et surtout un organisme structuré et spécialisé qui possède une certaine maîtrise des techniques et du droit administratif. Ce que J. Meynaud appelle « une technocratie de fonctionnaires » (50), techniciens des idées générales, ajoute A. Molitor (51).

C'est à ce dernier titre qu'elle nous intéresse. En tant que groupe de spécialistes, l'Administration se trouve en effet en état de rivalité permanente avec les autres spécialistes et cela pour deux raisons principales : d'abord à cause du « décalage », d'une ampleur parfois ahurissante qui existe entre l'état d'avancement et d'adaptation de ses méthodes et celui des autres disciplines et techniques ; ensuite, à cause de sa volonté jalouse — humaine, trop humaine — de conserver intact son propre terrain de chasse.

Cette attitude le met en conflit non seulement avec ses propres spécialistes des divers services d'études, à qui elle fait le reproche, rarement formulé mais d'autant plus profondément ressenti, d'être des universitaires, des hors cadres, des « théoriciens », des « parachutés », etc. ; mais encore avec les experts des groupes de pression, syndicats, partis, etc., politisés et engagés ; avec les gouvernants et les cabinets ministériels, ces politiques, « bêtes noires » par excellence de

(47) Et à grossir démesurément les effectifs de leurs cabinets ministériels, pour suppléer aux défaillances et à la mauvaise volonté (qui peut aller jusqu'au sabotage) de l'Administration.

(48) L'Administration dans son ensemble fonctionne comme un « lobby », J. MEYNAUD, *Les groupes de pression*, P.U.F., Paris, 1960, p. 35.

(49) J. MEYNAUD, *op. cit.*, pp. 97-99.

(50) Administration et politique en France, *Il Politico*, 1959, n° 1, pp. 1-32.

(51) Dans le rapport présenté au Ve Congrès de Science Politique.

l'Administration (la réciprocité est vraie); avec les techniciens des secteurs nationalisés et des paraétatiques, qui échappent par définition à son impérialisme conquérant; à l'occasion, avec les spécialistes des administrations supranationales, car la crainte d'être « coiffée » et de perdre une part plus ou moins grande de son prestige et de son autorité et aussi (faiblesse bien humaine) le sentiment de jalousie devant les hauts traitements et les privilèges de la nouvelle aristocratie des Caravelle et des Boeing expliquent bien des choses.

6.3. — Si l'on ajoute que l'Administration vit en état de conflit latent et permanent avec la presse et avec l'opinion publique qui ne la ménagent pas, on constatera qu'en fait sa toute-puissance d'appareil gouvernemental ayant compétence pour prendre des décisions qui s'imposent aux membres de la communauté est presque aussi limitée que celle des princes d'Ancien Régime dont le pouvoir réel était, on le sait, fort court.

Un dernier facteur contribue encore à ralentir l'élan conquérant de cette technocratie particulière qu'est l'Administration : c'est le fait, fort bien mis en lumière par le professeur Meynaud, qu'elle est elle-même profondément divisée par des rivalités « intra-administratives » de toutes espèces. Celles-ci opposent non seulement les services techniques (Travaux publics, Armée) et les services d'études (économiques, statistiques, juridiques, etc.) de l'Administration aux services purement administratifs — du moins ceux qui préparent les éléments des « décisions fondamentales » — mais encore les conceptions techniciennes des ingénieurs aux conceptions financières (des spécialistes des finances publiques), celles-ci aux vues, plus larges et à long terme, des économistes ou des prospectivistes; et, d'une façon générale, les services « dépensiers » aux services-freins et aux services-contrôles.

Enfin, n'oublions pas qu'en Belgique de très profondes oppositions linguistiques, « raciales » et religieuses contribuent à créer et à attiser encore les tensions « intra-administratives » qui viennent d'être décrites.

Conclusion : si puissante qu'elle soit dans l'Etat moderne, l'Administration est loin d'être la puissance technocratique absolue, épouvantail à moineaux de notre siècle. Il s'en faut même de beaucoup. Il est des jours où on lui souhaiterait plus de poids et d'autorité.

6.4. — Une autre forme d'opposition dresse ses herses et ses barrages contre l'omnipotence des spécialistes : c'est celle que l'on rencontre au sein de l'Appareil (gouvernants et bureaucratie) des partis et des syndicats.

Certes les partis et les syndicats, à l'instar des autres groupes de pression, utilisent désormais et de plus en plus des experts et des « intellectuels ». Comment s'en passer ? Comment sans eux rédiger les programmes électoraux, établir les moyens d'action et de propagande, prévoir le moment le plus favorable pour déclencher une grève, négocier avec les spécialistes des organisations patronales et étatiques, répondre à l'argumentation de l'adversaire ou des concurrents au Parlement ou dans la presse, alors que, si souvent encore, « la compétence est à droite » (R. Lemoine) ?

Comment, sans ces spécialistes prendre opportunément l'initiative des « décisions fondamentales » qu'il faudra « souffler », inspirer ou imposer à l'Administration ? Comment dessiner les plans d'expansion à long terme, tracer les réformes de structure, définir les objectifs lointains, bases indispensables aux prestiges des politiques, sans ces universitaires qui savent tant de choses et les disent en un langage à ce point scientifiquement incompréhensible qu'il force le succès ?

« On prévoit que, dans un avenir très rapproché, écrivait déjà R. Michels, en 1911, les organisations ouvrières seront obligées (je souligne) de renoncer... à l'exclusivisme prolétarien et de donner la préférence à des individus munis d'une instruction supérieure ». Il ajoutait, parlant des instituts d'éducation destinés à fournir au parti les fonctionnaires dont il a besoin : « ils contribuent avant tout à créer artificiellement (idem) une élite ouvrière, une véritable caste de cadets, d'aspirants au commandement des troupes prolétariennes. Sans le vouloir, on élargit ainsi de plus en plus le fossé qui sépare les dirigeants des masses ».

Je cite ces deux passages parce qu'ils illustrent à merveille ce que j'ai appelé l'ambivalence du statut social des experts. Les universitaires, leurs écoles et leur langage sont sans doute une nécessité; mais « l'exclusivisme prolétarien » (le mot reflète bien l'époque) les accueille de mauvais gré, avec méfiance, parce qu'il craint qu'ils accentuent encore le rapport des forces en présence au profit d'un Appareil nécessairement oligarchique,

Méfiance d'autant plus curieuse, en un certain sens, que presque tous les grands leaders étaient (et sont encore) des bourgeois et des intellectuels. Mais méfiance certaine et tenace : pour tout marxiste « strictoris observantiae », les « professeurs, les avocats bien payés, les écrivains à la mode, les directeurs de fabriques et d'usines » (N. Boukharine, op. cit., p. 91), les « petits intellectuels employés et petits fonctionnaires » (idem) sont nécessairement, les « défenseurs » de la bourgeoisie capitaliste (on disait autrefois les « valets ») et se situent plus près d'elle que du prolétariat. Karl Marx n'a d'indulgence que pour les « idéologues bourgeois » qui, « à force de travail (on voit que la chose n'est ni simple ni spontanée), se sont élevés jusqu'à l'intelligence théorique de l'ensemble du mouvement historique » (on sait ce que cela signifie). Lénine n'accorde un préjugé favorable qu'aux intellectuels devenus des spécialistes de la pensée et de l'action révolutionnaires et des techniques du coup d'Etat (mais à cette condition seulement).

Que cette méfiance et ce dédain soient encore monnaie courante, il suffit pour s'en convaincre, d'ouvrir un journal comme « La Gauche », par exemple, qui représente en Belgique une des fractions ouvriéristes du Parti socialiste (rédigé d'ailleurs par des « intellectuels » en ordre principal). On y retrouve, surtout dans « le coin des lecteurs », des invectives qui fleurissent bon le syndicalisme sorélien de la fin du siècle dernier contre les « méfaits des intellectuels » (E. Berth) : leur langage ésotérique, leur pensée parfois si éloignée des slogans habituels, leurs « parachutages » pré-électoraux, leur arrivisme, etc., y sont très régulièrement dénoncés.

Les raisons de cette méfiance innée, nous les connaissons ; elles sont les mêmes que celles qui limitent partout l'audience et l'autorité des spécialistes (6. 6.). A quoi s'ajoute dans les partis de gauche et les syndicats, le souvenir cuisant des grands intellectuels, trop vite embourgeoisés et passés à l'ennemi avec armes et bagages, ou incurablement faibles et hésitants, parce que incurablement intelligents ou, tout simplement, trop « différents ». L'appareil et la bureaucratie des partis et des syndicats n'éprouvent donc guère de difficultés à utiliser les experts et les « intellectuels », tout en les écartant, à l'heure des polls électoraux, des avenues du pouvoir ou en n'accep-

tant que ceux qui, s'étant le plus profondément politisés (parfois au pur sens du terme) ont donné des gages certains de conformisme.

L'Appareil sait d'ailleurs qu'au-delà des avis les plus qualifiés des autorités scientifiques les mieux établies, au-delà de ce qu'il appelle lui-même en langage de « théoriciens » et sans beaucoup y croire, la démocratie gouvernante, s'étend le champ d'action de sa démocratie, la démocratie agissante et militante, qui n'écoute et n'entend guère les savants et les modérés (52). Il sait que cette démocratie est dans ses mains et ne tombera jamais dans les mains débiles des « intellectuels ». Il peut donc faire appel aux experts pour servir ses desseins ; il ne craint guère que le pouvoir, son but et sa raison d'être, lui échappe jamais. Il sait d'ailleurs que si un jour, par aventure, celui-ci semblait aller aux techniciens, il suffirait de faire jouer à plein le vieux réflexe de classe (6. 8.) pour démontrer une fois encore que la République n'a pas besoin de savants. Et les Condorcets, les Lavoisiers et les Chéniers du XX^m siècle disparaîtraient dans la trappe de l'Histoire.

6. 5. — La technocratie, puissance potentielle, a encore contre elle la méfiance et l'hostilité des classes possédantes, puissance réelle, des classes moyennes (53) — au sens restreint du terme : artisans, petits commerçants, petits industriels, ce que Marx appelait, dans le Manifeste communiste, « die bisherigen kleinen Mittelstände », — des groupes à base de prestige social, intellectuel, artistique, etc.

Pourquoi ? Mais, de toute évidence, parce que l'autorité croissante des spécialistes menace le pouvoir social de ces couches de la population, tend à limiter leur autonomie économique (c'est le cas, par exemple, pour les classes moyennes, anarchiques et individualistes que guettent l'organisation et la rationalisation, chevaux de bataille des techniciens), affadit fortement, jusqu'à l'effacer, l'auréole qui nimbait certaines professions : pen-

(52) Pour les raisons analysées au § 3. La cérémonie de présentation au peuple des plans et programmes dressés par les spécialistes est aussi dépourvue de signification réelle — je ne dis pas : symbolique — que, de nos jours, la « présentation au peuple » du Souverain Pontife nouvellement élu, et les acclamations qui la suivent. Ici aussi, le « latin » (économique ou sociologique) des experts crée tout naturellement le fossé.

(53) Sur l'opposition des « classes moyennes » et des agriculteurs indépendants, cf. J. BILLY, *Les techniciens et le pouvoir*, Paris, 1960, p. 14 et suiv.

sons à la perte de prestige qu'a subie la profession d'avocat, considérée — à tort — comme une non-spécialité caractéristique, par rapport à celle d'ingénieur ou d'économiste ; ou au recul du médecin de famille, dit, non sans quelque dédain, médecin de quartier, par rapport au spécialiste. D'où les réactions et parfois les rancœurs de ces groupes sociaux envers les techniciens et le principe même des suprématies techniques.

6.6. — Dernier obstacle enfin à la toute puissance éventuelle d'une quelconque technocratie, le plus solide et le plus irréductible sans doute, parce que le plus diffus et le plus général et que, d'une certaine façon, il assume toutes les autres formes d'opposition qui s'y insèrent pour s'appuyer sur lui : ce que j'appelle « l'anticléricalisme » de l'opinion publique. De quoi s'agit-il, comme disait le général allemand Verdy du Vernois (54) ?

Eh bien, de ce sentiment d'hostilité non déguisée à l'égard des clercs dont on trouve tant de manifestations durant tout le moyen âge chrétien. Hostilité de la bourgeoisie naissante à l'égard de ceux qui exigent la dîme et le respect ; hostilité des princes à l'égard de ceux qui limitent et contrebalancent leurs pouvoirs ; hostilité de l'ignorant pour ceux qui savent et l'écrasent de son mépris ; hostilité des grégaires pour ceux qui sont différents, les érudits, les alchimistes, les moines, les artistes, tout aussitôt soupçonnés d'hérésie, de sorcellerie, de relations avec le Malin, et traités comme tels.

Ce sentiment d'« anticléricalisme » est à ce point lié à la nature des choses qu'on en retrouve la trace tout au cours des siècles et qu'il se manifeste sous mille formes dans la société d'aujourd'hui. C'est la malignité populaire (et pas seulement populaire) qui définissant le polytechnicien : « un homme qui sait tout et rien d'autre » ou le spécialiste : « un homme qui sait de plus en plus de choses sur de moins en moins de choses », prend le professeur Nimbus comme symbole du savant. C'est l'horreur, combien excessive d'ailleurs, des artistes, de G. Duhamel, dans les « Scènes de la vie future » à A. Huxley, dans le « Retour au meilleur des mondes », devant les manifestations d'une civilisation technicienne. C'est le triomphe aisé de l'avocat de Cour d'assises mettant l'expert — toxicologue ou balisticien — à quia ou lançant sur lui les foudres aveuglantes et confuses des contre-expertises. C'est la presse rappelant sans cesse

l'erreur du Gallup de 1948, erreur cent fois expliquée (55), cent fois compréhensible, mais que les systèmes de sondage d'opinion publique traineront encore longtemps après eux, comme un chien fait d'une casserole attachée à la queue. C'est la foule réprouvant l'hermétisme du spécialiste, son manque de « réalisme » ; l'ignorant, son arrogance intellectuelle ; le primaire (et les autres), sa qualité d'universitaire ; l'« homme révolté », sa timidité caractérielle ; le « clerc », sa « trahison », l'esprit de finesse, son esprit de géométrie. C'est le syndiqué critiquant les « bonzes », ses chefs, les intellectuels, ses conseillers ; le soldat, les États-majors ; le supporter, le sélectionneur ; le malade, les docteurs ; le fidèle, son vicaire ; le lecteur, le choix des jurys ; le citoyen, les « Ils » qui le gouvernent. Ce sont toutes les formes permanentes de rébellion collective contre l'autorité reconnue nécessaire et fatale mais d'autant plus contraignante, de ceux qui savent, qui parlent en connaissance de cause et qui décident du sort des autres, sans que les autres aient grand chose à y dire, même s'ils trouvent beaucoup à redire. Car telle est sans doute la raison profonde de l'« anticléricalisme » des foules : cette peur, cette appréhension, cette colère devant la « robotisation » qui semble les menacer, et qui les menace d'autant plus qu'elles savent nécessaire et inévitable le recours au spécialiste.

6.7. — Lié à cette crainte, et la compensant en quelque sorte, un sentiment de « Schadenfreude » collectif. Il est si plaisant de voir les spécialistes dans l'embarras, perdre de leur belle assurance ! C'est l'histoire du dompteur dévoré, cet autre expert insolent. Le jour où, en Belgique, un premier ministre raila astucieusement ses propres services statistiques, il eut les rieurs de son côté : l'opinion publique se vengeait des colonnes de chiffres qu'elle n'avait jamais compris et qui lui avaient finalement imposé leur loi. Ainsi, il apparaît que l'« anticléricalisme » moderne plonge ses racines dans le besoin d'irrationnel et de mystique qui a fait irruption dans un monde peut-être trop « démystifié ». Or, le technicien est, par définition, le facteur le plus puissant de cette « démystification ». Il est naturel que l'opinion publique traumatisée comme elle l'est, par la vitesse, l'accroissement et le nom-

(54) Et non le maréchal Foch qui lui avait emprunté cette interrogation clarificatrice. Cf. V. MONTEIL, *Les officiers*, Paris (1958), p. 34.

(55) Cf. « Insoc a quinze ans d'activité », *op. cit.*, pp. 9-31.

bre des inventions techniques et leur impact immédiat sur notre société, réagisse d'instinct, c'est-à-dire bien souvent à tort et à contretemps, contre le pouvoir, en apparence illimité, neutre, amoral, non contrôlé, parce que non politisé ou dépolitisé, des techniciens. Un bel exemple de cette réaction instinctive est celui de l'hostilité qui a accablé, il y a quelques années, les savants nucléaires, rendus responsables (pour des raisons politiques d'ailleurs) de la menace de mort qui pèse sur l'humanité. Cette hostilité fut si forte qu'elle contraignit les meilleurs cerveaux peut-être de notre temps — un Einstein, un Oppenheimer, un Joliot-Curie — à faire un piteux *mea culpa* : ces spécialistes d'une envergure exceptionnelle avouèrent n'avoir jamais réfléchi aux conséquences de leurs actes ou ne les avoir pas prévues, et pour se faire pardonner, adoptèrent des positions politiques qui attestaient plus la pureté de leur cœur que leur connaissance des problèmes. Bel exemple des abîmes où peut mener un esprit de recherche pur, dépolitisé et amoralisé.

6. 8. — C'est pour avoir compris cette présence dans l'âme collective de tout l'irrationalisme durement refoulé par la science et la technique, que les politiques sont presque toujours en état de repousser avec pertes et fracas les propositions des experts qui ne leur semblent pas, politiquement, acceptables : il leur suffit pour cela de les « politiser », ou mieux encore, en Belgique du moins, de les « raciaiser » (6. 1. et 6. 3.). Certes, toutes ne s'y prêtent pas également ; il était infiniment plus aisé, par exemple, de « politiser » — pour le torpiller — le projet de C.E.D., que celui de la C.E.C.A. Mais, dans l'ensemble, il n'est jamais tout à fait impossible pour contrecarrer l'avis des experts (militaires, économiques, charbonniers, financiers, etc.) de battre le rappel des stéréotypes, des croyances et des mythes d'autrefois et d'aujourd'hui, des superstitions et des préjugés collectifs qui, pour être actuels, n'en sont pas moins aussi « obscurantistes » (6. 4.) que ceux du passé, et d'amener ainsi l'opinion publique à écarter des propositions jugées inacceptables par les politiques, et qui le sont peut-être réellement. Finalement, il apparaît que c'est le politique qui — à tort ou à raison (mais là n'est pas le problème) — l'emporte le plus souvent sur le spécialiste (56). Le reproche de n'être pas un technicien que lui adresse si souvent l'opinion publique fait partie de

l'arsenal, richement fourni il est vrai, de l'antiparlementarisme ; mais malgré les apparences, il est loin, on le voit, d'impliquer de la part de l'opinion, une confiance totale dans le spécialiste ; car l'« anticléricalisme » collectif semble l'emporter de beaucoup sur la confiance sporadique et rétive que les hommes d'aujourd'hui accordent, à contre-cœur, à « *coloro che sanno* ».

7. — A qui appartient finalement le pouvoir dans l'Etat moderne ?

7. 1. — L'image d'une expertocratie, d'une technocratie ou d'une bureaucratie omnisciente, omniprésente et omnipotente, à l'image de Dieu, et disposant à son gré de l'âme des hommes, est donc dans une large mesure — du moins jusqu'à nouvel ordre — un des épouvantails, avec la machine à penser, du monde moderne ; et telle a été l'opinion unanime qui s'est dégagée des discussions du V^e Congrès de Science politique. En les résumant, le rapporteur général, M. Grégoire, a qualifié le procès de la technocratie de « faux procès, destiné à masquer celui des institutions ». Non qu'il n'y ait quelque péril de ce côté. Experts et spécialistes, administrateurs et « managers » sont une force dans la civilisation technicienne d'aujourd'hui ; et cette force ira sans cesse en croissant, c'est un fait. Mais elle est loin, très loin, d'être la seule, ou même la plus agissante et la plus efficace. Elle est loin, très loin, d'être autonome étant le plus souvent utilisée à des fins qu'elle n'a pas à juger, par des hommes et des groupes qui la tirent du néant et ont la faculté de l'y renvoyer. Et les obstacles dressés sur la voie de son hégémonie sont si nombreux, si divers et si efficaces, qu'il serait excessif de crier au feu dès maintenant.

7. 2. — A qui appartient dès lors le pouvoir dans les sociétés pluralistes modernes de l'aire atlantique ? Aux banques, aux trusts et aux holdings, comme le veut une mythologie désuète ? A l'armée ? Aux syndicats, aux partis et autres grou-

(56) Dans certains régimes, les experts et les spécialistes paient parfois durement des fautes qui ne leur sont pas tout à fait imputables. Preuve de plus de la primauté de l'appareil, des politiques et des gouvernants sur la technocratie. Au demeurant, tous les problèmes et toutes les données, y compris les données techniques, telles que celles du revenu national, par exemple, sont beaucoup plus fortement *politisés* dans les pays de « démocratie populaire » que dans nos pays.

pes de pression, et plus précisément, à l'appareil des partis et des syndicats, comme une certaine presse tente de le faire croire? Au parlement, comme l'affirme la Doctrine, ou à l'administration de l'Etat? A l'opinion publique ou aux experts? Aux spécialistes de la recherche opérationnelle ou aux masses?

7.3. — Avant de répondre à cette question, il conviendrait, en bonne méthode, de rappeler combien toute forme de « réalisme » (au sens médiéval du terme) est dangereux en science politique. Dire : « les masses », « le peuple », « le pouvoir », « la bureaucratie », etc. ou, pis encore, « les Masses », « le Peuple », « le Pouvoir », etc., surtout quand on s'adresse aux « abstrauteurs de quintessence » que sont professionnellement les « intellectuels » et les professeurs, c'est risquer de perdre de vue que ces mots recouvrent et cachent une chaude réalité humaine, des hommes très concrets, placés dans des bureaux et dans des usines. C'est risquer d'oublier ou, à tout le moins, de laisser s'affadir la forte substance humaine des rapports sociaux qui unissent ces hommes, et penser que c'est vraiment le Bureau du Parti, ou la IV^e Direction, ou le procès-verbal de la réunion du C. M. C. E. S. qui ont dicté la loi, alors que ce sont des hommes occupant certaines positions-clés qui l'ont proposée, défendue et imposée.

La science politique ne perdra donc jamais de vue que lorsqu'elle écrit : « le gouvernement », elle commence déjà à s'écarter du réel ; car « le gouvernement » est un terme abstrait qui apporte avec lui un honnête parfum d'objectivité, de souci implicite du bien commun, de respect spontané des institutions, etc. C'est un fragment de droit — et même de cours de droit — qui se présente à l'esprit, propre, pur et parfait. Mais si je dis les « gouvernants » ou les « politiques » (à fortiori, si j'utilise le terme : « les politiciens ») je sens que ces mots qui, en principe, devraient être les quasi-synonymes du terme « gouvernement », traînent derrière eux une forte senteur humaine, un fumet de tactique et de compromis, de troc et de marchandage, d'attachement inconditionnel à un parti, à une partie des citoyens, à une partie du pays, de fidélité à des mots d'ordre partisans ; mais c'est cela la réalité politique, objet des réflexions du politologue ; le reste est de l'histoire, du droit ou de la sociologie.

La science politique devra donc se méfier des

majuscules qui lui cachent la réalité. Si elle se veut intégralement « nominaliste » (toujours au sens médiéval du terme), elle procédera systématiquement à une démythification, marxiste ou machiavélienne, comme on voudra, qui ôtera leurs masques d'abstraction à tous ces concepts dangereux.

Elle exclura ainsi des forces participant à l'élaboration de la décision politique, les « masses », le « peuple », le « prolétariat », les « partis », « l'opinion publique », ou même « le Parlement » (57), en tant que tels et livrés à eux-mêmes. N'intervenant que sous l'action de la presse (c'est-à-dire en fait d'une poignée de journalistes), des appareils syndicaux et partisans (c'est-à-dire des quelques « powermen » qui constituent réellement ces appareils), du gouvernement ou du parlement (c'est-à-dire des quelques hommes qui ont en mains les structures politiques de la Nation ou plus précisément, la direction effective des activistes de la communauté nationale), ces groupes, classes ou partis, ne possèdent aucune spontanéité créatrice et positive, aucun pouvoir propre, aucune capacité d'initiative et d'organisation (cf. 3.4.). Ce n'est donc pas eux qui « font » les grandes décisions.

7.4. — A qui appartient dès lors positivement le pouvoir final de décider? Exclusivement? A aucun des groupes que nous venons d'énumérer (7.2.). Mais, par indivis, à toutes ces forces, à tous ces groupes, quels qu'ils soient, qu'ils soient organisés ou non, institutionnalisés ou non, intégrés ou non, représentatifs d'intérêts ou porteur d'idéologie (58), traditionnalistes ou révolutionnaires.

En fait, c'est le parallélogramme de toutes les forces en présence — de toutes les forces réelles situées selon la hiérarchie de leur puissance (59) — qui donne la décision finale. Ces forces sont incarnées, ne l'oublions jamais, par quelques poignées d'hommes qui les contrôlent et les dirigent,

(57) « On a de plus en plus le sentiment que le Parlement... n'est plus l'endroit où se prennent les décisions », écrit M. GANSHOF VAN DER MEERSCH, *Réflexions sur le régime parlementaire belge*, Bruxelles, 1956, p. 125. Non seulement le sentiment : la certitude. Mais peut-être le rôle du Parlement est-il désormais celui d'une caisse de résonance, sans plus. Cf. G. SARTORI, « Parlementarisme et démocratie », *Res Publica*, 1960, n° 2, pp. 112-120.

(58) Groupes d'intérêts (Anciens Combattants) transformés en groupe de pression ou groupes de pression (à l'origine, les syndicats) devenus groupes d'intérêts.

(59) En Belgique, placés dans l'ordre approximativement décroissant de leur puissance : le groupe des intérêts paysans, les intérêts communaux, la presse, les syndicats, les partis, etc. Ce que le sénateur Etienne de La Vallée Poussin appelle les féodalités.

experts ou politiques, élites ou dirigeants des masses grégariées. Ceux que M. Debré appelle, très justement : ces « Princes qui nous gouvernent », et le professeur J. Haesaert, pour une fois optimiste, « l'élite ». Moins d'un millier en France (60), moins encore en Belgique.

Le politicologue doit prendre nettement conscience de cette réalité première : les grandes décisions nationales, les options fondamentales, les nominations et les cooptations décisives se font à l'insu de l'opinion publique (mais en tenant compte de ses réactions possibles), à l'insu de la « masse » (à la condition de prévoir l'usage que les adversaires du gouvernement en feront), à l'insu même des membres des partis ou des syndicats (mais en n'oubliant pas cependant qu'il faudra leur expliquer un jour le pourquoi et le comment de la politique adoptée, ou en tout cas leur en donner quelque raison valable) (61).

Seuls, les « initiés » participent réellement et utilement au jeu de la vie politique, les uns, au titre de politiques, les autres, au titre de chefs syndicalistes, ou de grands commis de l'Etat, ou de techniciens (nous y voici), d'autres encore, au titre de représentants de certains prestiges sociaux (Eglise, Université), de certains intérêts nationaux (anciens combattants) ou de certaines forces (Armée).

D'où l'ésotérisme de la vie politique dans ses profondeurs et sa réalité (3. 2). Tout qui a eu l'occasion de déjeuner avec quelque « initié », journaliste influent, membre d'un Cabinet ministériel, ministre, etc., au moment où se préparait une décision importante, a pu constater, en effet, tout ce qui séparait l'image qu'on en livrait au public de la réalité (62). D'une réalité faite de visites, de coups de téléphone (63), de rencontres fortuites ou voulues, d'obligations mondaines, sociales, politiques ou amicales, de luttes de clans (64) et de personnes, de marchandages donnant-donnant, de faits personnels, de tabous informulés, d'ostracismes tacites, de secrets inavoués, mais connus des « initiés », de mille pressions, de mille promesses, de mille engagements... Tout cela pour assurer la nomination à un poste de direction de tel candidat plutôt que de tel autre ! L'œil fureteur d'un nouveau Saint-Simon ne suffirait pas à enregistrer ce prodigieux ballet de forces et d'influences déchainées.

Le rôle et la mission du politique consistent pré-

cisément à doser l'importance réelle de toutes ces tensions (cf. 4. 5.), à prendre sa décision en tenant compte de toutes, pondérées à leur juste valeur (qui n'est pas celle du « vulgaire ») et à les insérer, autant que faire se peut (ce n'est pas toujours facile), dans la trame des grands intérêts nationaux (ce qui rend le choix malaisé, mais aussi plus facile à défendre).

L'art du gouvernant reste donc, plus que jamais, un art et même l'« Ars Artium » par excellence ; il n'est pas (pas encore ?) une science ; il s'en faut même de beaucoup (65). Et c'est pourquoi le politique est, jusqu'à nouvel ordre, le seul à pouvoir l'exercer.

8. — Institutionnaliser le recours aux spécialistes?

Cependant et pour les raisons qui ont été dites plus haut (2. 2.), le politique est désormais condamné à faire appel aux conseillers, aux techniciens et aux experts.

8. 1. — Qu'il ne le fasse pas de bonne grâce est bien évident (cf. 6. 1. et 6. 2.) ; qu'il ait recours à eux comme le poivrot au bec de gaz, non pour

(60) M. DEBRÉ, *Ces Princes qui nous gouvernent*, Paris, 1957. A ce petit millier de « powermen » s'ajoutent les trois à quatre mille hommes de leur entourage, fidèles, clients, candidats à la succession, « bravi » de la politique, etc. J. HAESAERT, *Essai de Sociologie*, pp. 163-165. Cf. B. MASSIGLI, *Sur quelques maladies de l'Etat*, Paris, 1958.

(61) Une enquête Insoe, *op. cit.*, menée en 1960, à propos de la désignation de nouveaux ministres et sous-secrétaires d'Etat, constate que 43 à 76 % (selon les ministres objets de la question) des personnes interrogées ont répondu, « J'ignore tout de lui ». A quoi s'ajoutent 14 à 26 % qui reconnaissent être « peu informés » : ce qui revient à peu près au même. Encore s'agit-il ici de politiques, d'hommes publics !

(62) Sur le peu de substance démocratique des mœurs communales (mais l'analyse vaut pour les mœurs de la vie nationale), cf. L. MOULIN, « Local self-government as a Basis for Democracy: Comment », in *Public Administration*, printemps 1953 et hiver 1954, ainsi que l'excellent rapport du professeur J. BOULOUIS sur le gouvernement local comme fondement et apprentissage de la démocratie, in *Bulletin International des Sciences sociales*, 1953, n° 1, pp. 14-53.

(63) Qui ne laissent pas de trace. L'historien du XX^e siècle est souvent plus désarmé, sur ce plan, que le médiéviste des périodes les plus pauvres en documents.

(64) Ce que M. Marcel GRÉGOIRE appelle avec un certain humour noir : « nos divers tribalismes politiques » (Le Soir, 26 mai 1961), et de citer le cas d'un bâtiment administratif où seront mis en œuvre 9 architectes, soit un représentant de chacun des trois partis traditionnels pour chacune des trois régions (Flandres, Bruxelles, Wallonie) qui composent la Belgique.

(65) Ce qui n'exclut nullement que la politique — art de gouverner, fasse appel à la politique — science. Sur ces deux approches, cf. les pages solides et décisives de G. LANGROD, « Science administrative ou Sciences administratives? », *Annales Universitatis Saraviensis*, vol. 1, 1956-1957, pp. 92-125 et notamment le § 6. Cf. § 8 du présent travail.

être éclairé mais pour trouver un appui (s'il est permis d'emprunter cette métaphore hardie mais juste au sociologue américain A. Leighton) est tout aussi indéniable ; mais « volens nolens », il doit le faire : il y aurait trop de danger à ne point le faire. C'est pour ne pas avoir écouté (pour des raisons de prestige politique) ses conseillers militaires qu'Hitler connut ses premières défaites en Russie. Il est vrai qu'il avait remporté ses premières victoires en Occident parce qu'il ne les avait guère écoutés : son flair politique s'était révélé plus sûr que leurs considérations tactiques !

Dans l'ensemble cependant, il est bon, semble-t-il, qu'avant d'agir les gouvernants aient une vue exacte des réalités sociales et économiques de leur pays et du monde. Une des causes de l'échec final du Front populaire en 1936, M. A. Sauvy l'a fortement établi, est le fait que le chef du gouvernement ignorait l'état réel de la France. Les exemples de ce genre abondent.

La politique fera donc appel aux spécialistes, aux experts de toutes les disciplines qui ont quelque chose à voir avec les entreprises de l'Etat, c'est-à-dire, aujourd'hui que l'Etat s'occupe de tout, aux techniciens de toutes les disciplines humaines, sociales et autres. Faut-il lui dire : « Pas trop n'en faut ? N'oubliez pas votre rôle qui est de gouverner et non de transformer en acte législatif les décisions prises en dehors de votre sphère d'action (66) par les spécialistes » ? Je ne le crois pas : le politique est bien trop jaloux, nous le savons, de ses prérogatives pour rendre la bride au spécialiste. Le danger est bien plutôt qu'il ne la lui tienne trop haut.

8. 2. — Quelles formes le recours au savoir des experts pourrait-il et, dans certains cas, devrait-il prendre ?

Une première observation s'impose : ces formes varient. Elles peuvent être permanentes (dans le cas des services d'études, de programmation, etc.) ou non (consultations, colloques, etc.) ; systématiques ou sporadiques ; obligées (par la nature des choses ou organiquement) ou facultatives.

L'autorité des experts varie elle-même selon les circonstances et les matières. En fait, elle semble être d'autant plus grande qu'elle s'exerce dans un domaine purement technique (à faible incidence politique) ou hautement scientifique (la recherche nucléaire, par exemple) et diminuer à mesure

qu'elle se rapproche du savoir concurrent des gouvernants et des administratifs. Le spécialiste des waterings ou du béton précontraint a en effet plus de chances d'être écouté que le spécialiste des questions démographiques et, à fortiori, le politico-logue (cf. 7. 6.).

Quant à la force de leurs avis, elle est le plus souvent consultative ; il est rare qu'elle soit décisive ; à moins que l'herméticité du savoir ou le secret l'imposent ; à moins encore, et c'est le cas le plus fréquent, que sa rigueur décharge le politique de ses responsabilités.

Enfin, il convient de noter que si la définition des fins est le plus souvent du ressort des politiques, celle des moyens est de la compétence des experts. Encore que la dialectique des fins et des moyens ne laisse pas d'influencer, plus souvent qu'on ne le croit, la nature et la distance des fins assignées et des moyens utilisés. Il est donc difficile de déterminer avec exactitude la part des experts et des politiques dans les processus de décision. En dernière analyse, il semble qu'elle varie selon les cas, les circonstances et les hommes.

Sur tous ces points, les réponses sont incertaines, peu de données précises ayant été rassemblées qui permettraient de dégager une doctrine, si embryonnaire fût-elle.

M. R. Grégoire a cru déceler, dans certaines grandes institutions européennes ou internationales, un « éclatement des catégories traditionnelles » susceptible d'amener de meilleures communications entre les détenteurs du pouvoir et les possesseurs du savoir. La chose est certes possible, encore qu'incertaine, et de toute façon, n'apporte que peu de lumière sur la possibilité et les modes d'institutionnaliser les rapports entre politiques et techniciens.

J'ai signalé comme un cas limite l'exemple des pouvoirs inouïs accordés aux Assistants — élus, notons-le, par l'Assemblée Générale — du Supérieur général dans les Ordres religieux : pour agir valablement, dans l'ordre « politique », économique, administratif ou disciplinaire, le Général est tenu

(66) La politique du marché monétaire belge — facteur essentiel dans la vie économique du pays — a été définie, en 1957, par quelques « initiés » et acceptée *telle quelle* par le gouvernement de l'époque. Il faut dire qu'il n'avait pas le choix. Inversement, les gouvernements belges poursuivaient depuis 1945 une politique déflationniste, malgré les avertissements de Cassandre du professeur Kirchen. L'« opinion publique » ignore, bien entendu, ces faits. Il n'y a ni règle, ni régularité en la matière.

de prendre l'avis de ses conseillers, dûment réunis en même temps et même lieu (67). Dans tous les cas où le vote est délibératif, le Supérieur doit s'en tenir à la décision prise à la majorité absolue des voix. Là où le vote n'est que consultatif, le Supérieur n'est évidemment pas lié par lui ; néanmoins, le droit canon lui recommande très vivement d'« avoir grandement égard à l'avis unanime », ou même majoritaire, de ses conseillers. Agir autrement, serait pêcher contre toute prudence. On voit l'énormité du pouvoir dont disposent ainsi des conseillers que le Général, chef de l'Exécutif, ne peut ni renvoyer, ni remplacer de sa propre autorité.

Il est évident que pareille procédure ne pourrait être appliquée dans les sociétés civiles.

Dès lors, quelle solution proposer ? En fait, sur ce point capital, malgré les appels de pied réitérés de M. R. Grégoire, le Congrès n'a apporté aucune réponse, ni précise, ni autre. Et il est clair qu'il est difficile d'en donner une qui tienne compte à la fois de la nécessité absolue où se trouvent aujourd'hui les sociétés modernes (on n'a cessé de le répéter tout au long de cette note) de recourir aux experts et du danger qu'il y aurait à leur confier pour cette raison une part trop grande du pouvoir.

Entre l'absence de toute rationalité et la technocratie, quelle solution proposer, compte tenu de ce que l'expérience des États de l'Est, loin d'être « entièrement satisfaisante » comme M. R. Grégoire semble être enclin à l'admettre, constitue non pas une solution d'équilibre, mais un cas de politisation extrême de toutes les données et de tous les problèmes ?

Il semble que le maximum que l'on pourrait obtenir d'hommes aussi jaloux, nous l'avons vu (cf. 6. 1.), de leur pouvoir que les politiques, c'est un règlement rendant *obligatoire* le recours *ante factum* aux experts.

Ce serait déjà un grand pas de fait.

Pour ne pas rester en aussi bon chemin, il serait peut-être bon que le même règlement assure aux experts la plus complète liberté scientifique et une réelle indépendance vis-à-vis de leurs employeurs. C'est loin d'être toujours le cas, on le sait, et nous avons vu pour quelles raisons (6. 3.).

Enfin, il faudrait peut-être prévoir qu'en cas de désaccord fondamental entre politiques et experts, portant sur des questions importantes, la publication du rapport des techniciens soit assurée à la

suite de la loi ou en appendice de l'exposé des motifs. Il serait ainsi plus aisé de déceler sur quels points le pouvoir politique a cru devoir s'écarter des avis du savoir technicien. Et ce faisant, il est plus que probable que les gouvernants tiendraient à expliquer leur option à l'opinion publique. Du moins, il faut l'espérer.

Tout bien réfléchi, c'est là à peu près tout ce qu'il est possible de prévoir si l'on ne veut pas s'engager dans la voie de la technocratie.

8. 3. — Parmi les spécialistes, l'homme d'Etat, le politique, les gouvernants auraient-ils intérêt à consulter parfois les politologues ? (68) La réponse est ardue.

C'est un fait que les contacts entre les « artistes » et les « scientifiques » de la Chose publique sont rares ; à dire vrai, ils sont inexistantes sur le plan du savoir, et peu positifs sur le plan des relations humaines.

Les raisons de cet état de choses sont celles qui ont été indiquées tout au long de cette note, mais portées ici à un très haut degré d'incandescence. Pourquoi ? Mais sans doute parce que le politologue par vocation touche plus que tout autre au Saint des Saints, dont le politique se croit le gardien. Parce que leurs approches sont et se veulent diamétralement opposées. Parce que l'un est avant tout un homme d'action qui sait les difficultés et les défauts de toute entreprise humaine ; et l'autre, un homme de cabinet, un « théoricien », qui n'a évidemment pas les mêmes raisons que le politique d'être indulgent. Et pour quelques autres raisons encore du même genre.

Résultat : les rapports du politique et du politologue sont un peu (dans l'esprit de ce dernier !) ceux du rebouteux et du médecin ; autrement dit, ils ne sont pas bons. Et l'on ne voit pas, dans l'état actuel des choses, ce qui pourrait les modifier. Jusqu'à nouvel ordre, les spécialistes de science politique continueront donc à être les Saint Jean-Baptiste, « vox clamantis in deserto », de la Chose publique ; et les politiques, de leur côté, continueront à appliquer, empiriquement, des recettes vieilles

(67) L. MOULIN, Die Gesetzgebende und die vollziehende Gewalt in den religiösen Orden, in *Zeitschrift für Politik*, 1959, n° 4, pp. 341-358 (paru en espagnol, in *Revista de Estudios Políticos*, mai 1960).

(68) Ou les sociologues, spécialistes du fait social global dont il est question au 4.4 ?

les comme le monde qui mènent tour à tour au succès et à l'échec, selon l'humeur des gouvernés, le cours des événements et le hasard des élections.

9. — En conclusion

9.1. — Le gouvernement des hommes comme l'administration des choses constituent désormais des domaines où l'art des politiques, le savoir des spécialistes, les connaissances techniques des experts doivent s'intégrer tant bien que mal. Par une étrange ironie de l'histoire, cette conjonction des pouvoirs ôte aux masses qui l'ont rendue nécessaire, la capacité et la compétence nécessaires pour intervenir, en tant que telles, à bon escient dans la conduite de la Chose publique. Désormais leur rôle se limite au choix — de moins en moins libre — des politiques et à la définition — de plus en plus confuse — des objectifs. La politique proprement dite échappe à leur compétence et à leur vouloir.

La démocratie gouvernante et ses formes mineures, la démocratie économique, la démocratie sociale, la démocratie syndicale, s'éloignent rapidement vers le royaume des ombres.

9.2. — La démocratie politique à son tour est-elle menacée par cet état de choses ? Sans doute, car elle aussi implique et exige une participation consciente, volontaire, lucide et compétente de tous les citoyens à la gestion de la Chose publique ; et nous sommes loin de compte, il faut bien le constater.

D'autre part, le parlement a subi, en ces dernières années, de terribles amputations d'autorité et de prestige. Il a dû accepter de véritables transferts de pouvoirs au bénéfice de l'Exécutif, de l'Administration, des experts, des groupes de pression de toute espèce, etc. Tout cela ne contribue évidemment pas à exalter l'esprit de la démocratie politique.

9.3. — Les libertés personnelles dont la démocratie prétend assurer et défendre l'existence, sont-elles menacées par cet état de choses ? Je ne le crois pas et cela pour diverses raisons.

Tout d'abord, parce que jusqu'à nouvel ordre, la puissance économique, l'autorité sociale, le pouvoir politique, les prestiges technocratiques et scientifiques ne sont pas réunis dans les mêmes

maines, comme ce fut le cas au XIX^e siècle, à l'apogée de la bourgeoisie conquérante, ou comme c'est le cas de nos jours, dans les Etats totalitaires.

Ensuite parce que l'Administration et les institutions sont en état de crise endémique et donc faibles ; parce que les partis, les syndicats et les autres groupes de pression sont multiples et se font concurrence ; et parce que l'autorité des spécialistes est limitée et freinée, on l'a dit, par mille obstacles de tous genres, internes et externes.

Enfin, parce que l'irrationalisme qui envahit les esprits, en réaction sans doute contre la rationalisation des mobiles et des conduites humaines, s'oppose avec violence aux experts dont il craint qu'ils ne réussissent trop bien dans leurs tentatives de « techniciser » et de « robotiser » les masses.

Réunies, ces raisons semblent laisser à l'homme d'aujourd'hui quelque chance d'échapper encore aux contrôles technocratiques de l'Etat, à l'enrêlement par les groupes de pression, à la massification dans les creusets de la société et de sauver une part, toujours plus menacée, de ses libertés personnelles.

Ainsi, dans notre « Brave New World » en puissance, un certain degré d'anarchie est devenu le garant d'une certaine autonomie personnelle.

9.4. — En fait, les libertés personnelles ne seront menacées que le jour où les politiques, devenus des experts de la science politique — d'une science politique infiniment plus scientifique qu'elle ne l'est aujourd'hui — disposeront des mêmes pouvoirs que les sages gouverneurs de la Cité platonicienne (69). Ce jour-là, sans doute, seront réunies les conditions de ce gouvernement de savants, dont Bakounine disait déjà : « Ce sera le règne de l'intelligence scientifique, le plus aristocratique, le plus despotique, le plus arrogant et le plus méprisant de tous les régimes ».

(69) Cf. les excellentes remarques de G. BURDEAU, *Traité de science politique*, t. VI, pp. 51-53, sur le danger qu'il y aurait pour l'homme à céder à la tentation d'établir des programmes « en fonction d'une prévision exacte (définie par des techniciens », « avec une précision voisine de celle des disciplines mathématiques ») des réactions collectives ». Et si, comme il arrive fréquemment (cf. A. SAUVY, *Le pouvoir et l'opinion*, Paris, 1949), il y a décalage entre le fait observé par les « conjoncturistes » et la conscience qu'en a l'opinion publique, qui l'emportera finalement, du « technicien » ou de « l'homme dans la rue » ? Cf. également N. WIENER, *Cybernétique et société*, Paris, 1952, et l'article du P. DUBARLE, O.P. publié dans *Le Monde* du 28 décembre 1948.